



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

19 au 26 OCTOBRE 1978

47^e SESSION

PANAMA

Vue générale de PANAMA



Sur la couverture intérieure de ce numéro de la RIPC, le nom du rédacteur en chef a changé. M. Jean NEPOTE qui, depuis 15 ans, assumait, avec la charge de Secrétaire Général de l'OIPC-Interpol, celle de rédacteur en chef de cette revue, n'a pas demandé, cette année, le renouvellement de son mandat. Cette décision, qu'il avait annoncée depuis plusieurs années, nous remplit de tristesse, car nous perdons le concours de son immense expérience et de sa grande compétence ; d'un autre côté, nous nous réjouissons de le voir, aujourd'hui, profiter d'un repos particulièrement mérité. Nous formons tous des vœux pour que sa retraite soit longue et paisible.

L'Assemblée Générale m'a confié la charge de le remplacer à la tête du Secrétariat général. C'est, je ne l'ignore pas, une mission prestigieuse et une tâche difficile. Je m'efforcerai de mériter la confiance dont les pays Membres ont bien voulu m'honorer.

Devenant Secrétaire Général, je deviens, en même temps, rédacteur en chef de la Revue Internationale de Police Criminelle.

Je voudrais dire, en prenant mes fonctions, combien je crois au grand rôle que joue — et que devra continuer à jouer — cette revue dans l'avenir, en ce qui concerne la coopération policière internationale.

Elle constitue et doit, de plus en plus, constituer, dans l'avenir, un lien entre ceux qui participent à l'application de la loi et à la lutte contre les malfaiteurs internationaux. Elle est le véhicule privilégié pour les informations scientifiques, juridiques et techniques en relations avec la mission de Police Criminelle.

Elle doit surtout constituer un moyen d'information sur les techniques policières utilisées en matière de répression et — peut-être surtout — en matière de prévention.

Mais elle ne peut constituer ce trait d'union et ce moyen d'information que si elle est nourrie d'articles solides, documentés et d'intérêt pratique.

C'est pourquoi je me permets de faire appel à tous les lecteurs de cette revue et particulièrement aux Bureaux centraux nationaux Interpol pour qu'ils nous envoient des articles et des informations intéressants, en n'oubliant pas que la RIPC n'est pas ouverte au grand public, mais restreinte aux spécialistes. C'est à ce prix que nous pourrons en faire un instrument d'information toujours plus documenté.

A. BOSSARD



Au premier plan, de gauche à droite : le Président de la République de Panama, Son Excellence le Dr Aristides ROYO, le Colonel NORIEGA et M. PERSSON, Président l'O.I.P.C.-Interpol.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 47^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol s'est tenue du 19 au 26 octobre 1978 à PANAMA, dans la salle "Bella Vista" de l'hôtel El Panama.

La séance inaugurale a été honorée de la présence de Son Excellence le Dr. Aristides ROYO, Président de la République du Panama, qui a été reçu au son de l'hymne national.

M. Persson, Président de l'Organisation, a prononcé devant les hautes personnalités panaméennes et les délégués des pays représentés à l'Assemblée générale, le discours suivant.

C'est incontestablement un grand plaisir et un grand honneur pour moi de vous exprimer à vous, M. le

Président, et au gouvernement de la République du Panama, au nom de l'O.I.P.C.-Interpol, notre sincère gratitude pour l'aimable invitation que vous nous avez adressée, à tenir la 47^{ème} session de l'Assemblée Générale ici, à Panama. Il y a deux ans, notre Organisation avait franchi une étape en tenant pour la première fois son Assemblée Générale sur le sol africain, au Ghana. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en nous réunissant, pour la première fois, en Amérique Centrale.

Votre présence ici, à la cérémonie d'ouverture, est pour nous, M. le Président, un grand honneur, car elle montre l'intérêt que vous portez à notre Organisation. Le grand nombre de délégués et de déléga-

tions qui se trouvent réunis dans cette salle de conférence ayant une vue magnifique sur le Golfe de Panama et l'Océan Pacifique, témoigne véritablement combien les pays membres sont désireux de participer à cette conférence de Panama.

On a dit des Panaméens que c'est un peuple qui sait encore sourire et que, chez eux, le visiteur ne se sent pas comme un étranger, mais comme un hôte d'honneur. Je pense que tous ceux qui viennent d'arriver ici ces derniers jours seront prêts à dire avec moi que cette réputation, non seulement n'est pas usurpée, mais est même en dessous de la vérité. Nous nous sentons tous ici chez nous et je pense personnellement que cette impression facilitera et

fortifiera considérablement notre travail dans la semaine qui vient. Il faut que nous nous engagions à ce que cette conférence de Panama marque une étape, non seulement sur le plan géographique, mais aussi en raison du travail qui y sera accompli et des décisions prises.

Je voudrais profiter de ma présence ici, à Panama, pour saluer tout spécialement le colonel Noriega, qui n'a ménagé aucun effort pour faire de cette conférence le succès qu'elle sera certainement, ainsi que M. Arosemena, notre distingué membre du Comité Exécutif.

L'O.I.P.C.-Interpol a maintenant 55 ans. Peu d'organisations internationales se sont développées aussi rapidement et sont aujourd'hui aussi grandes qu'elle. Cet accroissement a aussi ses exigences, mais je pense que je n'exagère pas quand je dis que l'O.I.P.C.-Interpol, compte tenu des limites qui lui sont propres, comme les différences de législation d'un pays à l'autre, les frontières financières, etc. s'acquitte de sa mission première — qui est d'assurer et de développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle — de façon efficace et rationnelle. Mais cela ne saurait nous autoriser à nous reposer sur nos lauriers et à dire : "regardez comme nous travaillons bien". Au contraire, nous devons faire provision d'énergie pour continuer à aller de l'avant, afin de travailler encore mieux et d'être encore plus efficaces. Le malfaiteur international ne serait que trop content de constater que l'O.I.P.C.-Interpol — puisse cela ne jamais arriver — se transforme en une organisation internationale pratiquant l'autosatisfaction.

La criminalité internationale se développant chaque jour, il y a un développement et une amélioration encore plus grands de la coopération policière internationale. Pour y parvenir, il y a trois conditions principales : l'argent, la coopération et la solidarité avec l'Organisation.

Le budget de l'O.I.P.C.-Interpol représente, certes, une somme d'argent très modeste par rapport à celui des autres organisations mondiales et, pour cette raison, vient souvent entraver de façon regretta-

ble l'efficacité de l'Organisation. Je voudrais donc demander aux gouvernements de tous les pays-membres d'apprécier à sa juste valeur l'œuvre de l'O.I.P.C.-Interpol et de comprendre la nécessité d'une organisation internationale comme l'Interpol en augmentant leur contribution financière. Un budget plus important permettrait au Secrétariat général de mieux aider les pays et rendrait possible une plus vaste coordination des enquêtes criminelles. Si nous n'augmentons pas nos ressources financières, nous devrons, plus tard, payer cher cette décision, et même plusieurs fois le montant duquel nous aurions pu augmenter notre contribution.

Tous ceux qui participent aux enquêtes criminelles connaissent l'importance du facteur temps. Une enquête peut facilement être stoppée et le suspect être relâché, à cause du décalage entre le moment où sont demandés des renseignements cruciaux et celui où ceux-ci sont fournis. Je voudrais donc demander instamment à tous les B.C.N. de faire tout leur possible pour accélérer les échanges de renseignements entre les différents pays-membres.

La solidarité avec l'Organisation peut sembler une expression assez rébarbative appelant des éclaircissements complémentaires. J'ai déjà abordé cette question plusieurs fois, mais je pense qu'elle a toujours beaucoup d'importance. Il ne faut pas oublier que le Secrétariat général est la plaque tournante de notre Organisation. Pour que le Secrétariat général soit en mesure d'aider les pays-membres à échanger des renseignements et à coordonner les enquêtes, il est essentiel que nos archives de Saint-Cloud soient constamment alimentées en renseignements sur la criminalité présentant un intérêt international. De plus, ces archives verront, dans un proche avenir, leur efficacité considérablement accrue par l'introduction de mini-ordinateurs.

La régionalisation de certaines activités de l'O.I.P.C.-Interpol est une mesure qui, à mon avis, aidera beaucoup l'Organisation à accroître son efficacité. Des mesures ont déjà été prises en ce sens. Des conférences régionales ont lieu tous les ans et des officiers de liaison Interpol ont été nommés dans certaines parties du monde. Il ne faut

cependant pas s'en tenir là, mais continuer à aller de l'avant et renforcer l'efficacité des structures régionales de l'O.I.P.C.-Interpol.

Pour finir, M. le Président, je voudrais à nouveau, au nom de l'O.I.P.C.-Interpol, vous exprimer, à vous et au gouvernement de la République de Panama, notre profonde gratitude pour l'invitation que vous nous avez adressée à tenir cette conférence dans la belle ville de Panama. Avant de me rendre à cette conférence, j'ai lu une brochure de tourisme intitulée "Panama — plus qu'un canal". Cependant, c'en est un, de telle sorte que Panama, est surtout connu dans le monde à cause de la célèbre voie d'eau qui relie les océans Atlantique et Pacifique. Le traité qui a tout récemment été conclu a causé une profonde impression dans le monde, surtout à cause du climat d'harmonie dans lequel cette opération s'est déroulée.

Nous sommes venus ici pour accomplir un travail qui a une grande importance et nous savons par expérience quelles fatigues il entraînera. C'est pourquoi nous notons avec beaucoup de satisfaction que les organisateurs ont tout fait pour rendre le programme social aussi agréable que possible. Je suis certain que nos hôtes prendront soin de nous et nous témoignerons les sentiments amicaux pour lesquels le peuple panaméen est si renommé et que nous pourrions apprendre à connaître la vie, tant culturelle que sociale, de Panama. Je vous remercie.

*
**

Son Excellence le Dr. Aristides ROYO, Président de la République du Panama, s'adresse ensuite en ces termes à l'Assemblée Générale.

C'est pour nous une grande satisfaction et une grande joie que notre pays ait été choisi comme lieu de cette Assemblée Générale et nous nous sentons très honorés par ce choix.

Nous sommes de fidèles partisans de cette Organisation et nous espérons que vous nous considérez comme un pays ami, un pays où l'hospitalité est de la plus haute importance. Je suis très reconnaissant au Président Persson d'avoir

fait remarquer que le Panama ne se réduisait pas seulement à un canal. En fait, comme de nombreux autres pays, le Panama est une nation avec un gouvernement qui lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, y compris naturellement le trafic et l'abus des drogues, contre cette forme de criminalité qui est un fléau et une maladie endémique qui menacent l'humanité toute entière.

Nous nous sentons très fiers que le Panama soit membre de cette Organisation. Aujourd'hui, au moment où nous déclarons cette session ouverte, les malfaiteurs du monde entier vont pouvoir se sentir menacés parce que, cette Organisation devenant plus forte et vous-mêmes étant liés par le désir d'une plus grande solidarité et d'une plus grande unité au niveau international, dans le but de prévenir et de réprimer la criminalité, les mal-

teurs sauront que le monde entier est ligué contre eux. Ils vont aussi se sentir menacés parce que, bien que l'Interpol soit une organisation qui a été fondée et créée dans ce siècle, je crois que ses buts et ses objectifs ont leurs racines dans l'Écriture Sainte, car, dans la Genèse, Caïn, après avoir tué son frère Abel, dit qu'il n'aura plus qu'à errer, perdu dans le monde, et que quiconque le trouvera le tuera.

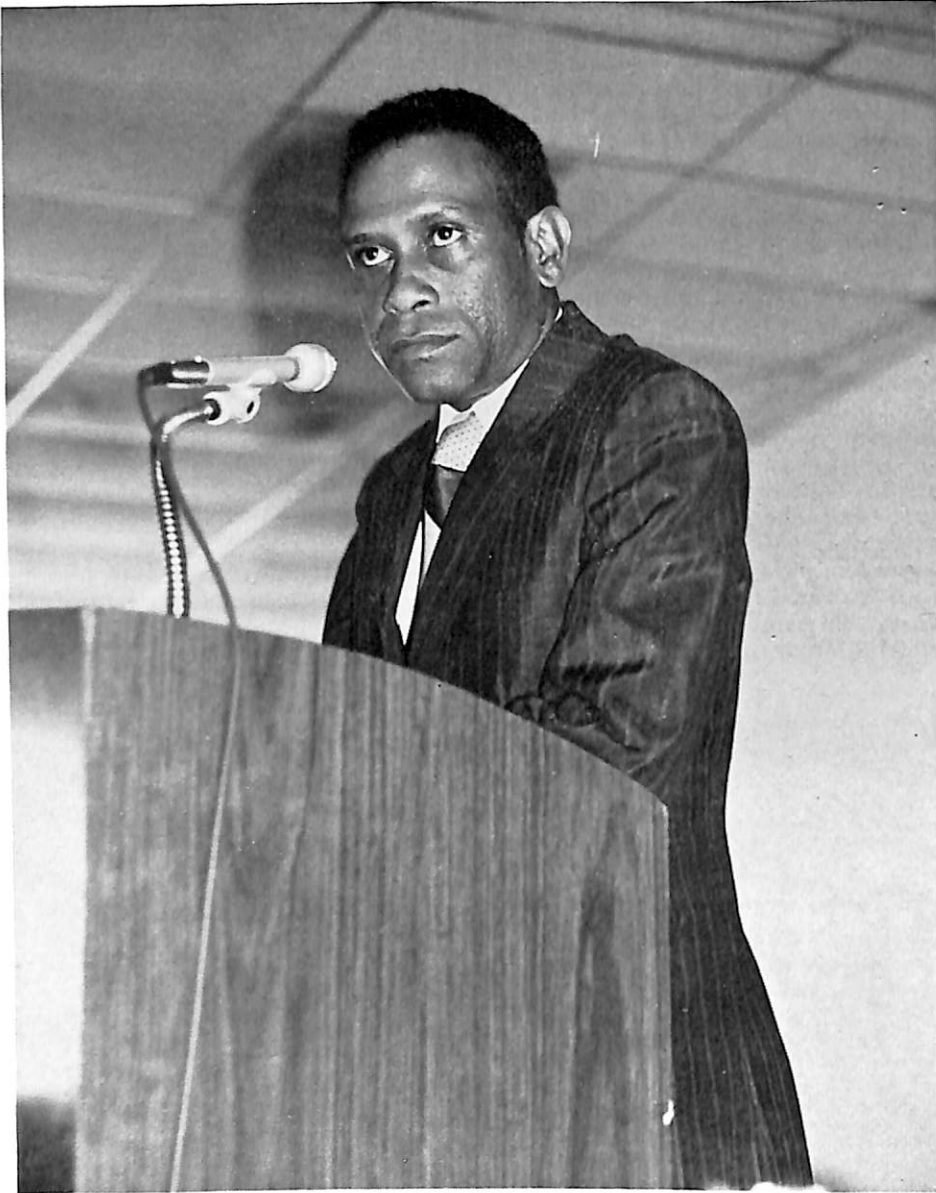
Il est d'une importance vitale que les malfaiteurs d'aujourd'hui sachent que l'existence de frontières juridiques, naturelles et géographiques ne saurait limiter l'action de la répression et ne constitue pas un obstacle véritable pour ceux qui sont chargés de sanctionner cette criminalité. De même que les hommes organisent des réunions pour traiter de questions comme le droit international, la politique internationale, l'éducation, la scien-

ce et la culture ou la santé, de même il est important qu'une organisation comme l'Interpol organise des réunions pour discuter de la prévention du crime et de la répression au niveau international. Il est courant de penser que l'individu qui commet une infraction porte atteinte à une personne ou à une institution. Mais moi, je crois qu'il faut aussi penser que ces infractions constituent souvent une atteinte aux droits de l'homme. Or, les droits de l'homme ont une portée universelle. L'interpol est donc une organisation qui a ses racines dans la Déclaration des droits de l'homme, qui commença à être formulée pendant la révolution française et aboutit à la déclaration de San Francisco en 1945.

Nous sommes très conscients de la force et du pouvoir d'Interpol, mais cette force et ce pouvoir dépendent entièrement du soutien



La salle de conférences pendant la séance inaugurale



Son Excellence Licenciado Adolfo AHUMADA,
Ministre de l'Intérieur et de la Justice de la République de Panama

que lui apportent tous les pays du monde. Naturellement, Panama fait partie de ces pays. Ce soutien est très important, comme le montre le fait que 109 pays aient envoyé une délégation à cette conférence, conférence qui témoigne du désir des pays de s'aider mutuellement à faire face aux tactiques et aux inventions des organisations de malfaiteurs internationaux, car celles-ci existent également et deviennent plus virulentes, bien que l'Interpol les ait déjà supplantées. Il existe un objectif d'importance primordiale : il faut que la criminalité et le

malfaiteur restent toujours derrière les mesures conçues et mises en œuvre par une organisation comme l'Interpol, car c'est là le seul moyen de faire face à ce courant qui essaie actuellement de troubler la paix sociale dans le monde.

La lutte contre la criminalité est entreprise aujourd'hui non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. Un jour, nous verrons l'avènement d'une nouvelle ère, celle de la justice mondiale, comme le désirait Grosso, une ère, non seulement où le mal-

facteur commettant une infraction dans un pays sera livré aux services de répression, mais aussi où le droit pénal international sera réellement international, c'est-à-dire que la même infraction sera un délit dans tous les pays, parce qu'il y aura toujours un tribunal et des peines prévues pour les auteurs d'infractions, en plus des différentes formes de coopération.

Les progrès réalisés dans le domaine de la coopération internationale, que l'Interpol offre au monde entier dans la lutte contre la criminalité, sont bien connus. Les sujets qui seront traités à cette conférence constituent une grande contribution en la matière. Comme le monde entier, nous attendons les résultats de cette 47^{ème} session, parce que le monde entier veut que vous continuiez à brandir le drapeau de la lutte contre la criminalité.

Nous voulons, une fois encore, dire que notre gouvernement, et avec lui notre peuple, est reconnaissant de la décision de l'Assemblée Générale de se réunir ici. Nous savons que c'est là un grand honneur qui est fait à un pays, qui a montré à l'humanité comment résoudre de façon pacifique, au moyen du traité Torrijos-Carter, des conflits tels que celui qu'a suscité la question du canal. Nous savons que c'est un honneur pour un pays, dont les institutions luttent pour que les pères puissent éduquer convenablement leurs fils. Nous savons que c'est un grand honneur pour un pays accueillant et hospitalier, un pays qui est prêt à continuer à coopérer avec l'Interpol et avec toute organisation luttant pour améliorer les institutions mondiales destinées à promouvoir la paix, le bien-être et la justice sociale.

Enfin, nous voulons dire à l'Organisation Internationale de Police Criminelle que nous savons, à Panama, comme le savent tous les pays représentés ici aujourd'hui, qu'en composant au téléphone le numéro 602-55-50, nous nous trouvons en communication avec un ami prêt à nous aider au moment opportun.

Nous déclarons solennellement la 47^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol ouverte et nous souhaitons que vos délibérations soient couronnées de succès. Je vous en remercie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Relations avec les pays
- Affaires criminelles internationales
- Drogues dangereuses
- Etudes et Colloques
- Revue Internationale de Police Criminelle
- Relations extérieures
- Moyens d'action
- Entraide technique

Le Secrétaire Général donne lecture d'un rapport qui rend compte des principales activités de l'O.I.P.C.-Interpol et de son Secrétariat général pour la période comprise entre septembre 1977 (46^{ème} session de l'Assemblée Générale) et octobre 1978 (47^{ème} session de l'Assemblée Générale). Certaines statistiques portent cependant sur une période légèrement différente, qui est signalée dans chaque cas particulier.

● Relations avec les pays

A l'ouverture de la 47^{ème} session, le nombre des pays membres de l'Organisation s'élève à 126.

En février 1978, s'est tenue, au siège de l'Organisation, la 7^{ème} conférence régionale européenne et, en mai 1978, la 6^{ème} conférence régionale africaine à Tunis (Tunisie).

● Affaires criminelles internationales

La lutte contre la délinquance internationale est la raison d'être de l'Organisation. Les Bureaux centraux nationaux et le Secrétariat général y consacrent leurs soins en permanence.

Le Secrétariat général a eu à traiter un nombre d'affaires supérieur à celui de l'année précédente, ce qui traduit, notamment, une amélioration de la coopération. 22 modes opératoires utilisés par des malfaiteurs ont été diffusés entre le 1^{er} juin 1977 et le 1^{er} juin 1978.

Les tâches du Secrétariat général se répartissent de la façon suivante :

- 36.973 affaires ont été étudiées;
- 480 individus ont été signalés par voie de notices signalétiques ;
- 144 diffusions concernant des vols d'objets ont été expédiées et 14.286 informations ont été fournies aux B.C.N.

Une brochure sur l'identification des pistolets-mitrailleurs a été réalisée et diffusée aux Bureaux centraux nationaux. Les objets d'art volés les plus célèbres continuent à être diffusés chaque semestre sur une liste spéciale, après un

contrôle d'expert ; un guide pour la description-type des œuvres d'art volées a été mis à l'étude.

● Drogues dangereuses

La sous-division des stupéfiants continue à perfectionner ses méthodes de travail, pour atteindre le but qu'elle s'est assigné : constituer un véritable centre international de renseignements sur le trafic illicite des stupéfiants.

Les cinq officiers de liaison affectés à ce service, en provenance du continent européen, ont effectué 28 missions générales auprès des Bureaux centraux nationaux de leur zone et plusieurs missions précises à l'occasion d'affaires particulières. Le recrutement d'un sixième officier de liaison est actuellement en cours.

L'officier de liaison nommé pour l'Amérique latine a effectué deux missions dans sa zone. L'officier de liaison pour le Sud-Est Asiatique a effectué trois missions dans les pays de sa zone. Un officier de liaison a été nommé pour les pays des Caraïbes. Il a effectué deux missions dans cette zone.

Le nombre des affaires de drogue examinées par le Secrétariat général (21.088) entre le 1^{er} juin 1977 et le 1^{er} juin 1978, est pratiquement équivalent à celui de l'an dernier (21.411).

La bonne coopération entre la police et la douane s'est poursuivie au cours de l'année 1977. Des réunions périodiques rassemblent les représentants du Secrétariat du Conseil de Coopération Douanière et du Secrétariat général d'Interpol.

Un rapport sur la situation générale du trafic illicite pour l'année 1977 a été établi à l'intention de l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat général a poursuivi son effort quant à la rédaction de lettres-circulaires donnant des indications sur les activités de bandes de trafiquants, sur les *modus operandi*, ou sur d'autres informations de caractère stratégique ou tactique.

Les exemplaires de l'enseignement audio-visuel sont épuisés. Une mise à jour de cet enseignement se poursuit ; une étude sur la ter-

minologie des drogues est en cours d'impression.

Dans le cadre de la coopération avec les Nations Unies, le Secrétariat général a assisté aux travaux de la 5^{ème} session spéciale de la Commission des stupéfiants (février 1978) et a participé à la Sous-Commission du trafic illicite et des problèmes apparentés au Proche et Moyen-Orient (Téhéran, 23 septembre - 2 octobre 1977).

L'interpol a accueilli les auditeurs de trois cycles du centre de formation de Genève (juin 1977, septembre 1977, avril 1978) et a participé à 3 stages de formation organisés par les Nations Unies dans certains pays.

Des conférences réunissant les chefs de service européens spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants ont eu lieu : pour l'Europe, au Siège de l'Organisation, en janvier 1978 ; pour l'Amérique du Sud, à Buenos Aires en février 1978.

Une réunion Europe - Moyen-

Orient s'est tenue le 14 juin 1978 à Islamabad.

Par ailleurs, des experts du Secrétariat général ont assisté à plusieurs réunions organisées par le Conseil de Coopération Douanière et à de très nombreuses conférences internationales sur les drogues.

● Cycles, Colloques et Etudes

Plusieurs colloques et réunions de travail prévus par le programme de travail se sont tenus au Siège, notamment un colloque sur l'utilisation de l'informatique par la police, un sur la sécurité de l'aviation civile, un sur la prévention du crime et un colloque de police scientifique.

Un cycle de formation des officiers des Bureaux centraux nationaux en langue anglaise s'est déroulé, en novembre 1977, au Siège de l'Organisation.

Un cycle de formation en langue française et espagnole a été prévu pour novembre 1978.

Les études ont porté sur plusieurs sujets : vols et utilisations frauduleuses de billets d'avion ; police féminine ; sécurité de l'aviation civile ; prévention du crime ; étude comparée des pouvoirs de police en matière d'interrogatoire ; mise en ordinateur des données policières.

D'autres études ont été menées à bien et diffusées aux Bureaux centraux nationaux : inventaire des programmes de recherche et des études effectuées dans le domaine de la police dans les différents pays ; édition d'une collection des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol ; liste des textes législatifs et réglementaires portant création d'un Bureau central national Interpol, mentionnant l'O.I.P.C.-Interpol ou faisant allusion à cette Organisation.

Le recueil des statistiques criminelles internationales pour les an-



A gauche :
le Président PERSSON,

à droite :
le Secrétaire Général
J. NEPOTE

nées 1973/1974 est paru en mars 1978.

Le Secrétariat général a aussi été représenté à plusieurs réunions internationales (OCDE ; Conférences préparatoires au Congrès des Nations Unies ; UNESCO ; Conseil de l'Europe).

● Revue Internationale de Police Criminelle

La publication de la Revue Internationale de Police Criminelle est une des tâches traditionnelles du Secrétariat et ce n'est pas toujours la plus aisée.

La Revue est éditée sans défaillance depuis septembre 1946. L'édition espagnole de la Revue internationale est maintenant publiée de façon régulière grâce au concours de la police espagnole. Un retard subsiste dans l'édition anglaise ; nous nous efforçons de le combler.

Une édition en langue arabe est en cours de préparation avec la coopération de l'Organisation arabe de défense sociale ; le premier numéro est celui d'octobre 1978.

La R.I.P.C. a suffisamment d'articles touchant à la police scientifique et désirerait publier davantage d'articles sur les affaires illustrant les techniques de l'enquête criminelle et aussi sur les méthodes de travail ou nouveaux équipements expérimentés dans les divers services. Tout le monde souhaite davantage d'informations sur ce qui apparaît de nouveau ici et là, et sur les expériences des uns et des

autres. La Revue internationale de Police Criminelle pourrait servir de véhicule à l'information mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui.

● Relations extérieures

Entre le 1^{er} juin 1977 et le 1^{er} juin 1978, le Secrétariat général a été visité par 290 personnes venant de 58 pays et par 16 groupes comprenant au total 619 personnes venant de 19 pays. En outre, 67 journalistes, écrivains ou reporters, venant de 18 pays, ont été reçus au Secrétariat général.

L'Organisation entretient des liens traditionnels avec les Nations Unies, avec d'autres organisations intergouvernementales (O.A.C.I., U.I.T., Conseil de l'Europe, Conseil de Coopération douanière, Ligue Arabe) ou avec des organismes non gouvernementaux (I.A.T.A., Association internationale de Droit pénal, Société internationale de criminologie, Société internationale de Défense sociale).

● Moyens d'action

Méthodes de travail

Il a été procédé à une vaste consultation des Bureaux Centraux Nationaux pour rechercher les améliorations à apporter dans le fonctionnement général de l'Organisation et du Secrétariat général. Les résultats de cette consultation font l'objet d'un rapport à la pré-

sente session de l'Assemblée générale.

A l'intérieur du Secrétariat général, on procède à une évaluation systématique des méthodes de travail. Un certain nombre d'améliorations ont déjà été mises en application, par exemple la mise à jour des notices internationales.

Un vaste travail de codification des procédures, des tâches et des exigences en matière de coopération internationale est en cours. La documentation à laquelle ce travail aboutira sera du plus haut intérêt pour les Bureaux centraux nationaux.

Télécommunications

Au cours de 1977, le trafic des stations du réseau radioélectrique international de police s'est accru d'environ 19 % par rapport à 1976 et s'est élevé à 332.166 télégrammes.

● Entraide Technique

Depuis la session de Stockholm de l'Assemblée Générale, l'entraide technique, au sein de l'Organisation, s'est manifestée par l'attribution de quatre bourses de voyage ou de séjour à des opérateurs de télécommunications et de 27 bourses pour le stage de formation des officiers des Bureaux centraux nationaux en langue anglaise, qui s'est déroulé en novembre 1977.

Le rapport d'activité est soumis à l'Assemblée Générale, qui décide de l'adopter à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIÈRES

Après avoir pris connaissance du rapport relatif au budget de l'exercice 1977, du bilan financier au 31 décembre 1977 et des vérifications effectuées par les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice financier de 1977.

Le projet de budget pour 1979 présente une répartition des crédits visant à développer les activités de l'Organisation et il a été établi en tenant compte de la conjoncture économique.

Il est approuvé par l'Assemblée générale.

TRAFIC ILLICITE INTERNATIONAL DES DROGUES EN 1977

- Evolution du trafic
- La collaboration internationale
- Formulaire de statistiques annuelles sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues
- Le contrôle des produits de base servant à la fabrication des drogues

L'Assemblée Générale décide la création d'une commission, dont M. NORIEGA (Panama) est nommé président.

Le rapport du Secrétariat général a pour but de donner une idée de l'importance et de la nature du trafic illicite international des drogues ; des modifications de ce trafic d'une année à l'autre ; du niveau de la coopération entre les pays membres en matière de lutte contre le trafic et de l'évolution probable de la situation.

On a constaté, au cours des douze derniers mois, un maintien de l'amélioration générale, du point de vue tant de la qualité que de la quantité, de l'information adressée au Secrétariat général et il faut espérer que tous les pays poursuivront leurs efforts, afin de fournir un travail de qualité.

En ce qui concerne la diffusion de l'information, il est très important que tous les rapports et documents publiés par le Secrétariat général sur la question des drogues et du trafic illicite soient distribués sur le plan national.



Le colonel NORIEGA
(Panama)
Président
de la Commission des
stupéfiants

● Evolution du trafic

OPIUM ET DÉRIVÉS

Opium

La quantité totale d'opium saisie est beaucoup moins importante que celle de l'année précédente. La seule région où une augmentation se soit produite est l'Europe, où le total est à peu près le double de celui signalé en 1976. La quantité saisie en Extrême-Orient représente 86 % du total mondial.

Morphine

La quantité totale de morphine saisie est en augmentation par rapport au chiffre de 1976. Les saisies les plus importantes ont encore été effectuées en Asie du Sud-est. On note aussi une augmentation importante des quantités signalées par l'Iran et certains pays européens. Il est probable que certains comprimés de morphine sont maintenant fabriqués de façon illicite au Moyen-Orient, afin de satisfaire la demande de certains pays européens.

Héroïne

En ce qui concerne l'héroïne, le total saisi dans le monde selon les informations parvenues au Secrétariat général est de 1262 kg., contre un peu moins de 1500 kg en 1976. La plus grande partie de ce chiffre est constituée par les saisies effectuées en Extrême-Orient et en Europe ; une importante quantité a également été signalée par le Mexique. On avait remarqué, ces dernières années, que l'opium avait tendance à être transformé en morphine et en héroïne sur les lieux de culture du pavot à opium ou tout près ; cette tendance semble s'être maintenue en 1977.

Le trafic d'héroïne de l'Asie du sud-est vers l'Europe a accusé une forte diminution au cours du premier semestre 1977, en partie à cause des mesures strictes prises par les services répressifs en Thaïlande et en Europe et de la coopération entre les services répressifs. Une autre tendance a été remarquée : c'est l'augmentation du nombre des trafiquants européens se rendant en Thaïlande pour s'y procurer de l'héroïne, qu'ils introduisent ensuite dans leur propre pays.



Un délégué
de la République de Corée

COCAÏNE

Bien que la quantité totale de cocaïne, dont la saisie a été signalée en 1977, soit très inférieure à celle de l'année précédente, il ne faut y voir aucun signe de diminution du trafic illicite. Le continent américain continue à être le plus touché, mais il y a eu une augmentation régulière du trafic en Europe au cours des dernières années. La quantité de cocaïne, qui part d'Amérique du Sud, traverse l'Atlantique et pénètre en Europe, a beaucoup augmenté au cours du premier semestre 1978.

CANNABIS

Les quantités de cannabis arrivant sur le marché clandestin ne cessent d'augmenter. Des saisies massives ont été effectuées dans toutes les régions, en 1977, cependant on n'observe aucun indice d'une diminution du trafic de cette drogue. La quantité totale de haschisch liquide (forme concentrée) saisie en 1977 a augmenté de 46 % par rapport à 1976.

SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Il est difficile de tirer des conclusions précises des saisies de substances psychotropes signalées. Le

commerce licite des produits pharmaceutiques étant soumis à des contrôles de plus en plus stricts, la proportion de drogues de fabrication illicite est en augmentation.

En ce qui concerne les stimulants, des mesures énergiques prises aux Pays-Bas contre les laboratoires clandestins ont abouti à la neutralisation de sept laboratoires.

On estime que le trafic illicite, tant des stimulants que des déprimeurs, est beaucoup plus répandu que ne l'indiquent les rapports de saisies parvenant au Secrétariat général.

Les saisies de L.S.D. (hallucinogène) ont beaucoup diminué en 1977.

• La collaboration internationale

Le rapport du Secrétariat général cite quelques enquêtes réussies grâce à la coopération internationale.

— Le 5 juillet 1977, l'exploitation d'un renseignement transmis par le B.C.N. suisse à son homologue français permet la découverte, en France, d'une plaquette d'un kilogramme de cannabis, puis de 1330 kgs de résine de cannabis et d'environ 100 kgs de même drogue.

Toujours en relation avec cette enquête, 30 autres kilogrammes sont saisis dans un véhicule automobile. En tout, près d'une tonne et demie de drogue est saisie et une dizaine de malfaiteurs internationaux arrêtés.

— Le 27 janvier 1978, Interpol LA HAYE avise Interpol ATHENES que deux néerlandais, voyageant en avion de Bangkok (Thaïlande) à Vienne (Autriche), via Karachi et Athènes, sont susceptibles de transporter une grande quantité d'héroïne. Les autorités néerlandaises fournissent des renseignements précis au sujet de ces deux individus et le 28 janvier 1978, à l'aéroport d'Athènes, les autorités grecques découvrent dans leurs bagages 17.934 grammes d'héroïne numéro 3.

— Le 20 mars 1977, les autorités de Hong-Kong informent le Secrétariat que quatre chinois, dont l'identité est précisée, se proposent de transporter de l'héroïne de Bangkok aux Pays-Bas. Le Secrétariat général retransmet ces informations aux pays susceptibles d'être concernés par ce trafic. Le 14 avril 1977, les autorités néerlandaises arrêtent ces individus à Amsterdam (Pays-Bas) et saisissent 2815 grammes d'héroïne.

- **Formulaire de statistiques annuelles sur la production, le trafic et l'usage illicites des drogues**

Le Secrétariat général a préparé un rapport contenant des tableaux statistiques nationaux, qui sont présentés de la même façon que les années précédentes. Ils ont pour objet de fournir des informations complémentaires à celles contenues dans le rapport annuel publié par le Secrétariat général sur le trafic illicite international des drogues.

Il est souhaitable que, dans l'avenir, les Bureaux centraux nationaux s'efforcent de compléter les formulaires avec la plus grande précision et de les transmettre au Secrétariat général en temps utile.

- **Le contrôle des produits de base servant à la fabrication des drogues**

Ce rapport, présenté par la délégation du Royaume-Uni, constate que les substances psychotropes sont, dans la plupart des cas, obtenues à partir de produits chimiques qui sont d'un usage commercial légal très répandu ; il faut donc mettre sur pied un système de surveillance permettant aux services spécialisés d'être informés des achats de produits chimiques.

Il importe de déterminer les produits chimiques pour lesquels un contrôle est possible, et, pour cela, l'assistance d'un spécialiste est indispensable.

Après avoir ainsi décidé du choix des produits à contrôler, la prochaine étape consiste à identifier, dans le pays, les principaux fabricants de ces produits de base.

Ces dispositions, simples et peu onéreuses à mettre en œuvre, nécessitent, cependant, la coopération bénévole des fabricants de produits chimiques. D'autre part, un chimiste "clandestin" peut, soit se fournir à l'étranger, soit faire lui-même la synthèse à partir de produits courants.

Le rapport conclut par la nécessité d'un échange d'informations scientifiques et du contrôle des substances chimiques, pour améliorer la coopération internationale.

L'Assemblée Générale décide la création d'une commission dont M. NORIEGA (Panama) est élu Président.

Au cours des débats, l'accent a été mis sur la nécessité, pour chacun des BCN, de faire circuler, à l'intérieur de leur pays, les documents envoyés par le Secrétariat général et sur le fait qu'il existe des laboratoires (notamment au Royaume-Uni, en R.F.A. et aux USA) disposés à effectuer des analyses d'expertises pour d'autres pays.

Les délégués ont exposé la situation dans leurs pays respectifs et il a été souligné que la commission des stupéfiants devrait permettre à chacun, non de lire un rapport préparé à l'avance mais, grâce à une libre discussion, de dégager les tendances du trafic illicite et de proposer, éventuellement, des suggestions pour améliorer la situation. Les Assemblées Générales, en effet, sont importantes, surtout au niveau de l'échange d'informations : en ce qui concerne les questions plus spécifiques, le Secrétariat général organise, de plus en plus, des réunions régionales spécialisées.

Dans l'ensemble, de très bons résultats ont été obtenus grâce au développement de la coopération internationale, en dépit de l'augmentation du trafic illicite et de l'apparition de nouvelles drogues.

Plusieurs pays (Algérie, République de Chine, République Dominicaine, Honduras, Koweït, Nigéria, Royaume-Uni (Hong-Kong), Uruguay) ont mentionné que des peines sévères sont prévues par leur législation contre les trafiquants. La peine de mort existe, par exemple, en Irak et en Thaïlande, où l'on considère qu'elle représente un élément décisif de dissuasion. En Libye, les peines ne sont pas susceptibles d'appel et des primes récompensent les personnes ayant aidé la police.

Il est important de saisir, non seulement la drogue elle-même, mais aussi les avoirs des trafiquants (USA) et ceux des financiers et des organisateurs (Royaume-Uni). Aux USA, les services spécialisés dans la répression du trafic illicite des stupéfiants sont en relations étroites avec les services des impôts, de manière à

connaître de façon précise les moyens matériels et financiers utilisés par les trafiquants. Ils procèdent à l'étude systématique de la comptabilité des individus ou des firmes susceptibles de se livrer au trafic des stupéfiants.

Il a été souhaité qu'une rencontre internationale soit envisagée pour étudier la façon de rationaliser les moyens de lutte contre ce trafic et pour s'attaquer à ceux qui le financent et l'organisent.

Les campagnes qui se développent en faveur de la libéralisation de la consommation du cannabis ont été critiquées, car de récentes études scientifiques (USA, Canada) très sérieuses ont mis en valeur les dommages causés par cette drogue, qui s'attaque aux poumons et comporte des éléments cancérigènes.

L'Algérie a demandé que toute résolution ou tout texte émanant des travaux de l'Assemblée Générale mentionne le danger réel que présente, pour la santé, une certaine permissivité touchant à la consommation de cannabis ou de drogues semblables considérées, à tort, comme peu nocives.

On a noté l'augmentation du trafic par petites quantités et la diversification de celui-ci. L'action des officiers de liaison de l'O.I.P.C.-Interpol a été particulièrement appréciée, car ils fournissent aux pays intéressés des renseignements fort utiles. Il a été souhaité un renforcement du système de liaison-Interpol sur le plan régional, aussi bien au Moyen-Orient qu'en Amérique du Sud.

Plusieurs délégués ont insisté sur l'importance de la formation d'un personnel spécialisé et sur les stages à ce sujet organisés par les Nations Unies et l'O.I.P.C.-Interpol, ainsi que sur la nécessité de contacts étroits entre spécialistes, notamment pour les échanges d'informations sur les trafiquants, leurs "modus operandi", les nouveaux stupéfiants, les textes législatifs, l'extradition, les statistiques, etc. Un effort particulier d'assistance doit être réalisé par les pays développés pour aider les autres à lutter plus efficacement contre le trafic des stupéfiants.

La nécessité d'informer la population, surtout au niveau scolaire, a été soulignée (Espagne, Thaïlan-

de). La publication des jugements contre les trafiquants peut avoir un effet dissuasif (Libye).

La prévention est très importante et il faudrait étudier de façon approfondie les causes réelles de la toxicomanie (Argentine). La pression exercée par les demandeurs étrangers encourage la production de cannabis, qui est parfois plus rentable que les cultures de substitution (Maroc).

La discussion a également porté sur les cures de désintoxication (République de Chine, Soudan) et sur le détournement vers le marché illicite des drogues produites légalement (Portugal).

La question de l'extradition a fait l'objet d'un débat particulier : le Secrétariat général a attiré, à nouveau, l'attention des délégués sur la recommandation N° 10 prise par l'Assemblée Générale de Stockholm, concernant la nécessité de transmettre, en temps utile, les documents relatifs à l'extradition pour éviter une détention préventive trop longue, suivie parfois d'une mise en liberté.

Un délégué (Bolivie) a souligné l'importance d'un traité spécial d'extradition en matière de trafic de stupéfiants.

Prenant exemple sur un traité de coopération entre la Suisse et les USA, le délégué de ce pays a souhaité qu'un traité de coopération apporte une aide mutuelle aussi étroite que possible, en particulier en matière d'échange d'informations, et rappelé que cette question a déjà été débattue, en 1962, aux Nations Unies.

La commission a terminé ses travaux en étudiant l'analyse scientifique comparée des drogues.

La délégation du Mexique a présenté, aux délégués, un programme audio-visuel composé de diapositives en couleurs exposant la lutte contre le trafic des stupéfiants, et la délégation de Hong-Kong (Royume-Uni) un film intitulé "Fighting the Dragon", illustrant les différents aspects de la lutte contre le trafic et l'abus des stupéfiants, ainsi que les moyens de traitement et de réinsertion sociale des intoxiqués.

*
**

La commission a élaboré deux projets de résolution, qui ont été adoptés par l'Assemblée Générale dans les formes suivantes :

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} session à

PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

PRÉOCCUPÉE par la gravité croissante du problème que posent, dans le monde entier, la production illicite, le trafic et l'usage illicite du cannabis et de ses dérivés,

INFORMÉE des résultats des études médicales effectuées récemment aux Etats-Unis et au Canada et montrant que l'utilisation répétée du cannabis est nuisible à la santé,

ALARMÉE par le fait que certains pays envisagent de légaliser, entièrement ou partiellement, la détention et l'usage du cannabis,

RECOMMANDE que, dans l'intérêt de la santé, soient réaffirmées toutes les résolutions antérieures relatives à la production illicite, au trafic et à l'usage illicite du cannabis et de ses dérivés et que les gouvernements de tous les pays soient instamment priés de maintenir des sanctions légales concernant tous les aspects de l'usage illicite du cannabis.

*
**

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

PRÉOCCUPÉE par la gravité crois-



La délégation suédoise ;
à l'arrière plan,
la délégation suisse

sante du problème que posent, dans le monde entier, la production illicite, le trafic et l'usage illicite des drogues,

CONSIDERANT l'insuffisance, dans certains pays, des dispositions législatives destinées à traiter ce problème,

DANS LE BUT de rendre plus efficace la lutte menée pour réduire ou même supprimer les aspects criminels de l'usage des drogues,

RECOMMANDE :

1) que les gouvernements des pays membres soient encouragés à prévoir une formation spécialisée appropriée du personnel — en nombre suffisant — chargé de participer à la lutte contre tous les aspects de l'usage illicite des drogues, en organisant des cycles d'études pour toutes les catégories de personnel ;

2) que les gouvernements des pays membres élaborent, quand cela n'a

pas déjà été fait, une législation prévoyant des sanctions plus sévères contre les trafiquants de drogues, à titre de mesure de dissuasion destinée à décourager la délinquance en matière de drogues ;

3) que les gouvernements des pays membres soient encouragés à prévoir dans leurs dispositions légales, quand cela n'existe pas déjà, l'extradition pour les délits en matière de drogues.

LE FAUX MONNAYAGE INTERNATIONAL EN 1977

- Dollars américains
- Autres monnaies
- Revue "Contrefaçons et Falsifications"
- Autres contrefaçons

Le nombre des pays dont la monnaie a été contrefaite reste stable : 28 en 1973, 30 en 1974, 29 en 1975, 28 en 1976 et 27 en 1977.

• Dollars américains

Des saisies de fausse monnaie ont eu lieu dans 61 pays.

Le dollar américain est, de loin, la monnaie la plus imitée : des faux dollars ont été découverts dans 57 pays (contre 48 en 1976). Le total des dollars américains contrefaits s'élève à 53.981.408 dollars.

A noter que, sur les 33.692.947 faux dollars découverts aux Etats-Unis, 28.922.142, soit près de 86 %, ont été saisis avant leur mise en circulation.

On constate, en 1977, une tendance à la diminution du nombre des faux dollars découverts dans le monde et plus particulièrement aux Etats-Unis, alors que l'année 1976 avait été marquée par une tendance inverse.

• Autres monnaies

D'autres monnaies contrefaites ont été saisies dans les régions suivantes :

Europe occidentale :

Faux billets ouest-africains, allemands, argentins, belges, camerounais, canadiens, colombiens, espagnols, français, de Hong-Kong, italiens, libanais, du Mozambique, néerlandais, britanniques, suédois, suisses, vénézuéliens et yougoslaves.

Afrique :

Faux billets ouest-africains, allemands, saoudiens, français, italiens, libyens, néerlandais et suisses.

Amérique :

Faux billets brésiliens, équatoriens et vénézuéliens en Amérique du Sud ; faux billets canadiens et italiens en Amérique du Nord.

Asie :

Faux billets canadiens, de Hong-Kong, indiens, thaïlandais en Asie du Sud-Est ; faux billets jordaniens, libanais, en Asie occidentale.

428 nouveaux types de contrefaçons de billets américains ont été identifiés. Ce chiffre marque une diminution de 23,6 %.

En ce qui concerne les billets autres que ceux des Etats-Unis, on note 38 types nouveaux de contrefaçons des billets de 18 pays, ce qui marque également une diminution sensible (15,5 %).

Le plus grand nombre d'imprimeries clandestines de faux dollars a été découvert aux Etats-Unis ; mais on note également la découverte de plusieurs officines aux Philippines, en Italie, au Canada, en Allemagne et au Liban.

• Revue "Contrefaçons et Falsifications"

En 1977, 186 billets contrefaits et 84 billets authentiques, nouvellement mis en circulation, ont été publiés dans la Revue. Ces chiffres représentent une augmentation de 39 % et de 25 % sur 1976.

• Autres contrefaçons

Le nombre des affaires concernant la fabrication et la mise en circulation de documents bancaires contrefaits a été, en 1977, en augmentation de l'ordre de 10 % par rapport à l'année précédente. Le continent européen a été plus spécialement, au cours de cette année, le théâtre de ce genre d'activités, dont on a également noté la recru-

descence en Extrême-Orient et en Afrique. A ce sujet, il y a lieu de remarquer l'apparition d'une délinquance africaine, sinon organisée, du moins spécialisée en cette matière.

En conclusion, bien que le faux-monnayage international demeure préoccupant, on assiste cependant à une certaine stabilisation de la situation.

La coopération internationale, dans le domaine de l'échange de l'information, a beaucoup progressé en 1977, puisque le nombre des affaires traitées par les deux groupes spécialisés du Secrétariat général (fausse monnaie et escroqueries aux faux documents bancaires) a augmenté dans des proportions considérables.



La délégation danoise

PRÉVENTION DES ACTES ILLICITES CONTRE L'AVIATION CIVILE

L'Assemblée décide de créer une commission, dont M. WONE (Sénégal) est élu président.

La commission a étudié les points suivants :

- compte-rendu du colloque sur la prévention des actes illicites contre l'aviation civile.
- vol et utilisation frauduleuse de billets d'avions.

L'étude de cette question, qui avait été reportée, l'an passé, à la présente session, a été basée sur deux rapports présentés, l'un par le Secrétariat général, l'autre par l'Observateur de l'IATA.

Les résolutions suivantes, adoptées par la commission, sont approuvées par l'Assemblée Générale.

Vol et utilisation frauduleuse de billets d'avion

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des rapports 8 et 9 relatifs au vol et à l'usage frauduleux des billets d'avion,

CONSTATANT que, dans de nombreux pays, des billets d'avion sont obtenus d'une façon frauduleuse, font l'objet de vols, de falsifications et de contrefaçons, et sont utilisés à des fins illicites, notamment en matière de changes, et que ces faits constituent l'une des manifestations actuelles de la criminalité internationale,

ESTIMANT que la lutte contre cette forme de délinquance peut être améliorée par la coopération,

EMET LE VCEU qu'une coopération soit instituée ou, le cas échéant, renforcée, entre les compagnies aériennes et les services de police afin de permettre un meilleur développement des enquêtes,

ESTIME nécessaire que les policiers chargés de ces enquêtes reçoivent une information suffisante sur les conditions de mise en circulation et de validation des billets,

SOULIGNE L'INTÉRÊT présenté par la création, dans certains pays, d'unités de police spécialisées dans ces matières,

ATTIRE L'ATTENTION sur l'importance que revêt l'étude, par tous les organismes intéressés, de mesures de prévention, telles que la sécurité des bureaux des compagnies aériennes et des agences de voyage, contre le vol de billets d'avion, le renforcement de la sécurité des envois postaux de ces billets, l'amélioration des procédés de validation des billets, et l'emploi, au stade de la fabrication des titres de transport, de moyens destinés à prévenir la contrefaçon,

RECOMMANDE :

a) que les échanges d'information se poursuivent entre le Secrétariat général et les organismes internationaux compétents, ainsi qu'entre les organismes de police et les compagnies aériennes au niveau local, pour l'étude et la mise en application des mesures appropriées à la lutte contre ce type de délinquance,

b) que des procédures appropriées soient adoptées afin de permettre la poursuite des auteurs des infractions sus-mentionnées, même lorsque l'infraction a été commise à l'étranger,

c) que la coopération soit renforcée, dans ce domaine, entre les pays membres pour permettre l'identification, la recherche et la poursuite des personnes se livrant au vol, à la falsification, à la contrefaçon ou au trafic illicite des billets d'avion,

d) qu'en ce qui concerne la communication des listes de ces billets, et des modes opératoires des malfaiteurs, une bonne coordination s'établisse entre les BCN, le Secrétariat général et les organismes compétents, de façon à éviter le double emploi des mesures de diffusion et à obtenir une transmission rapide et efficace aux services intéressés.

Sécurité de l'aviation civile internationale

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

RECONNAISSANT que les infractions dirigées contre l'aviation civile continuent de menacer la sécurité de l'aviation civile, et tout particulièrement celle des passagers et des équipages, et éventuellement celle d'autres personnes,

RECONNAISSANT que ces infractions ont abouti à la perte de vies humaines et à la destruction et/ou à des détériorations importantes d'appareils et d'installations d'aéroport,

RECONNAISSANT que les structures de l'aviation civile des pays membres sont des cibles en puissance, ainsi que le sont les ressortissants des pays membres qui utilisent l'aviation civile,

RECONNAISSANT qu'il est d'une importance vitale que lesdits pays essaient de prévenir et de rendre absolument impossible l'utilisation de leur territoire pour des activités criminelles liées à des actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile,

RECONNAISSANT que l'adoption de mesures préventives de sécurité viendrait encore réduire les possibilités qu'ont les malfaiteurs d'exercer leurs dangereuses activités,

CONVAINCUE que la coopération mutuelle des pays membres est absolument nécessaire pour combattre et prévenir efficacement ces infractions,

RECOMMANDE donc aux Bureaux centraux nationaux de l'O.I.P.C.-Interpol :

1) d'attirer l'attention de leurs gouvernements respectifs et de les encourager à prendre toutes mesures jugées nécessaires pour empêcher l'utilisation de leur territoire pour des actes illicites dirigés contre l'aviation civile et/ou comme refuge pour échapper aux poursuites criminelles pour de tels actes,

2) d'encourager leurs gouvernements respectifs à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application et le respect effectifs des normes de sécurité en matière de transport aérien international qui soient au moins égales aux règles minima établies conformément aux conventions ou autres textes sur la sécurité de

l'aviation civile internationale, à savoir :

- a) protection des aéroports, des équipements aériens et des appareils ;
- b) contrôle des passagers et de leurs bagages à main ;
- c) contrôle supplémentaire des bagages de soute, du fret et du courrier, s'il est nécessaire de faire face à certaines situations présentant des risques spéciaux ;
- d) établissement de plans destinés à faire face à toutes les éventualités possibles en matière d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile ;
- e) formation appropriée et surveillance permanente du personnel participant, d'une façon ou d'une autre, aux mesures prévues dans la présente résolution ;
- f) fourniture du personnel et des facilités appropriés, y compris du matériel nécessaire pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la présente résolution.

PRÉVENTION DU CRIME:

- PARTICIPATION DE LA POLICE A L'ACTION PRÉVENTIVE DE CERTAINS ORGANISMES

- Organismes exerçant une activité de prévention criminelle
- Action de la police

- COMPTE RENDU DU COLLOQUE SUR LA PRÉVENTION DU CRIME

- Questions retenues lors de la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale
- Questions suggérées par le Secrétariat général

L'Assemblée décide la création d'une commission, dont M. KOBLAN-HUBERSON (Côte d'Ivoire) est élu président.

Le rapport, présenté par le Secrétariat, a été élaboré à partir des renseignements fournis par les différents Bureaux centraux nationaux ; il complète le rapport intitulé : "Les principes d'organisation de la prévention criminelle au sein de la police", présenté par le Secrétariat général à la 46^{ème} session de l'Assemblée Générale en 1977 à Stockholm.

Le concept de "prévention criminelle" étant perçu différemment suivant les pays, les cultures ou les législations, il a été difficile de trouver un dénominateur commun dans les réponses au questionnaire.

Dans une première partie, le rapport s'efforce de définir, de façon théorique, les organismes qui développent, avec l'aide de la police, une activité de prévention criminelle et de broser le tableau des différentes formes qu'ils peuvent emprunter.

Une seconde partie tente de

dégager les caractéristiques de la prestation policière et d'en décrire les grandes lignes.

● Organismes exerçant une activité de prévention criminelle

Le rapport étudie ces organismes de la façon suivante : nature, type de leur action, objectif, domaines où ils évoluent, moyens et façon d'opérer.

NATURE

Il semble que la prévention criminelle soit généralement mise en place de façon empirique. Un organisme de prévention est créé, public ou privé selon le cas, quand le besoin s'en fait sentir ; il peut d'ailleurs y avoir un ou plusieurs organismes, publics ou privés, s'occupant de façon générale ou complémentaire de la prévention dans un même domaine.

TYPE D'ACTION

L'action de prévention peut être spécialisée quand un organisme est



M. KOBLAN-HUBERSON,
(Côte d'Ivoire)
Président
de la Commission sur
la prévention du crime

créé pour répondre à une menace dans un domaine défini ; elle est **complémentaire** quand un organisme, dont ce n'est pas le but fondamental, développe une activité de prévention criminelle de façon accessoire, parce que ses membres sont par exemple, sensibilisés. Elle est **générale** quand, dans un pays, il existe un organisme à vocation multiple permettant d'éviter une dispersion des efforts.

OBJECTIF

Il peut concerner :

— **Les victimes potentielles** ; il s'agit de développer, dans le public, une véritable résistance au crime.

— **Les individus risquant de commettre des infractions**, anciens délinquants, jeunes conducteurs de véhicules automobiles.

— **La protection des biens** (surveillance au moyen de rondes ou utilisation de dispositifs techniques).

— **La protection de l'environnement** (sauvegarde de la flore et de la faune et préservation de l'environnement).

DOMAINE D'ACTION

Dans le temps. Il est difficile, d'après les réponses au questionnaire, de déterminer si l'action préventive des organismes en question est permanente ou occasionnelle.

Dans l'espace. L'action préventive des organismes en question peut revêtir un caractère local, régional (dans les pays décentralisés), national.

La majorité des réponses décrit des instances nationales, centralisées, menant des actions générales grâce à diverses instances locales et régionales.

Certaines instances, à l'échelon national, peuvent avoir des ramifications pratiquement autonomes au niveau régional ou local, ne dépendant que pour les grandes lignes des objectifs définis à l'échelon central.

MOYENS

En personnel. Les organismes de prévention utilisent plusieurs sortes de personnels : fonctionnaires (dans les organismes publics), salariés, bénévoles, employés à plein temps ou à temps partiel ; employés de formation très diverse.

Financement. Les organismes publics disposent le plus souvent de fonds publics, alors que les organismes privés peuvent se voir allouer des subventions gouvernementales. Des organismes privés peuvent aider la police à financer un programme de prévention.

FAÇONS D'OPÉRER

Les organismes utilisent, selon les cas, la recherche scientifique, l'information, la sensibilisation, la formation, l'aide et l'assistance, ou la dissuasion.

● Action de la police

La majorité des réponses fait état de la vocation privilégiée de la police à conduire une politique préventive ; il est donc logique de la voir prêter son concours à des organismes qui développent des actions ayant pour but la prévention criminelle.

"Les principes d'organisation de la prévention criminelle au sein de la police", rapport présenté en 1977 à l'Assemblée Générale de Stockholm, comportait un exposé sur le "degré de prédétermination des activités policières préventives, par les dispositions légales ou réglementaires", et mentionnait certaines dispositions particulières.

Pour 21 pays, la prévention, si elle n'est pas directement mentionnée dans les textes, est sous-entendue dans les dispositions législatives ou réglementaires définissant la mission générale de la police, qui est la préservation de la sécurité des gens et des biens.

Pour 12 autres, la police ne peut se désolidariser de manifestations ayant pour but de prévenir le crime.

Les activités préventives de la police peuvent prendre des aspects très divers : support moral ; conseils ; participation à des comités ; conférenciers ; formation ; prêt en personnel ; prêt en matériel ; aide ou assistance.

Il apparaît que, même si l'action préventive n'est que sporadique, la participation policière peut être considérée comme permanente, étant donné que la police demeure à la disposition des divers organismes, prête à répondre, dans la mesure de ses moyens, à leurs moindres sollicitations.

Les domaines dans lesquels la police participe à l'activité préventive développée par d'autres organismes peuvent varier selon : l'orientation générale donnée par les pouvoirs publics et l'évolution de la criminalité.

Selon les réponses reçues, aucun texte ne vient, dans aucun pays, formellement limiter "la participation de la police à des activités de prévention développées par d'autres organismes".

Le support que la police accorde à de nombreux organismes œuvrant dans la prévention permet à ceux-ci de mieux connaître le processus criminel ; d'être informés de son évolution et donc de moduler leur action en conséquence ; de bénéficier éventuellement de certaines facilités en personnel, en matériel et en technique.

Cet apport policier permet aussi aux organismes d'être plus efficaces.

On peut donc penser que cet apport contribue à une régression de la criminalité due à une meilleure sensibilisation du public. Cette aide permet au policier de se rendre compte que la prévention est l'affaire de tous et qu'elle peut prendre d'autres voies que celles empruntées isolément par la police. Cette participation lui permet aussi de nouer des contacts avec des milieux très différents, donc d'acquiescer une ouverture d'esprit plus large sur la société qu'elle est chargée de protéger.

Le rapport dégage, en conclusion, certains faits saillants.

Au fil des années et au gré des circonstances, des organismes autres que la police sont intervenus de façon de plus en plus approfondie dans la prévention du crime.

La police a accepté (et souvent encouragé) cette évolution, tout en conservant un rôle essentiel de "leader" et d'orientation dans l'action préventive.

Nulle part on ne rencontre un cadre juridique qui limite la participation de la police à l'action préventive développée par d'autres organismes ; c'est une question de moyens, de circonstances, d'environnement social.

La police, dans l'ensemble, coopère volontiers avec des organismes extérieurs développant une action préventive.

L'action préventive exercée par des organismes autres que la police s'exerce essentiellement dans les domaines suivants : protection des biens ; protection de certaines couches de la population (personnes âgées, jeunesse) ; lutte contre la drogue ; sécurité routière.

Il y a une tendance à coordonner, au niveau national, l'action préventive. Dans plusieurs pays, on a vu se créer des comités nationaux ou des organes administratifs à compétence nationale qui conçoivent et orientent l'action des organes officiels ou privés. Dans tous les cas, la police continue à jouer un rôle capital.

*
**

Le rapport du Secrétariat général se termine par une annexe qui présente, par pays, dans leur ordre alphabétique, un exposé sur divers organismes avec lesquels la police collabore en matière de prévention. Pour chacun des pays, on distingue, dans toute la mesure du possible :

- les organismes ayant vocation générale à la prévention,
- les organismes dont l'action vise la jeunesse,
- les media et leur action préventive,
- les organismes de sécurité (sauf sécurité routière),

- les organismes de sécurité routière,
- les autres organismes, le cas échéant.

Les exemples mentionnés dans cette annexe sont plus particulièrement ceux au sujet desquels les réponses fournies par les pays comportent suffisamment de détails.

COMPTE RENDU DU COLLOQUE SUR LA PRÉVENTION DU CRIME

Le colloque sur la prévention du crime s'est tenu du 30 mai au 1^{er} juin, au siège de l'Organisation. Il a réuni 77 participants, représentant 40 pays.

L'ordre du jour comportait cinq questions retenues par l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, lors de sa 45^{ème} session (ACCRA 1976) et quatre questions proposées par le Secrétariat général.

La discussion a porté sur les points suivants :

● Questions retenues lors de la 45^{ème} session de l'Assemblée Générale

- Les Bureaux de consultation en matière de prévention criminelle,

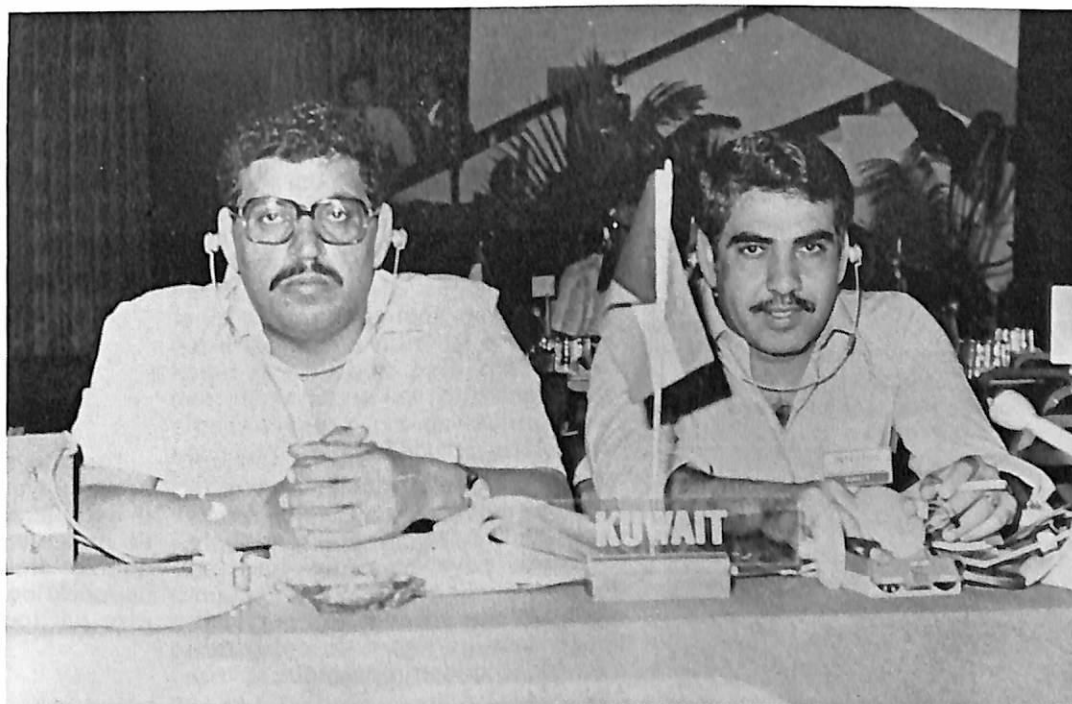
faisant partie ou non des services de police.

- Les attributions purement sociales de la police, lui incombant dans un but de prévention criminelle.
- Les campagnes de prévention criminelle à l'aide des moyens de communication de masse.
- La prévention criminelle dans les programmes d'enseignement scolaire.
- La participation de la police à l'élaboration des lois.

● Questions suggérées par le Secrétariat général

- Les organes de planification et de coordination en matière de prévention criminelle.
- La recherche scientifique sur les problèmes posés par la prévention criminelle. Résultats ; leur application pratique.
- La prévention de certaines infractions spécifiques.
- Communications diverses.

Ce colloque a permis de confirmer l'intérêt porté par les services de police aux questions de prévention. Il a été beaucoup insisté sur la nécessité d'associer le public à sa propre sécurité et aussi sur



La délégation du Koweït

l'importance des valeurs morales traditionnelles et du sens civique. Il ne faut cependant pas oublier que la présence de nombreux effectifs de police dans la rue constitue un moyen de prévention très efficace.

La discussion a fait apparaître le désir de plusieurs délégations de voir accroître l'échange d'informations en la matière.

Un document en langue anglaise a été distribué par le délégué du Royaume-Uni (Hong-Kong) mettant l'accent sur l'aspect sociologique, au sens le plus large du terme, et sur la nécessité, pour la police, de coopérer avec le public.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique tient également à la disposition des BCN intéressés un document relatif à la prévention.

Plusieurs délégués ont déclaré que la meilleure façon de vaincre la délinquance est de s'attaquer aux inégalités sociales, car la police ne peut prévenir les crimes à elle seule : c'est un problème de gouvernement, qui doit éliminer la pauvreté, le chômage, l'alcoolisme et l'analphabétisme et veiller à une meilleure répartition des richesses.

On a cependant remarqué qu'en Suède, par exemple, l'accession du pays à un niveau social satisfaisant n'avait pas vu décroître la délinquance. Dans plusieurs pays, il est

très difficile de réhabiliter le délinquant professionnel, qui considère son activité comme un véritable travail.

Il a été souhaité que le Secrétariat général se livre à une étude sur les relations existant entre les organismes de sécurité privés et la police, et communique aux BCN les expériences des autres pays.

A la suite d'un sondage effectué parmi les délégués présents, la commission a décidé de maintenir la question de la prévention du crime à l'ordre du jour des conférences régionales et d'étudier également cette question au cours de colloques spécialisés qui se tiendront tous les 4 ou 5 ans.

PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA RÉPRESSION DU TRAFIC INTERNATIONAL DES BIENS OBTENUS DE FAÇON ILLICITE

La délégation Israélienne présente un rapport exposant les difficultés qui naissent du transfert d'objets volés d'un pays à un autre, tant sur le plan de la poursuite (législations nationales excluant, dans la définition du recel, le cas où le vol a été commis à l'étranger) que sur le plan de l'extradition et sur celui de la restitution des objets.

Certes, il existe des traités bilatéraux d'extradition et des traités multilatéraux, comme la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959, mais ces instruments sont tout à fait inadaptés à la lutte contre le trafic international des biens obtenus de façon illicite, en raison des multiples questions qu'elle soulève.

Seul un traité multilatéral spécia-

lement consacré à cette matière pourrait résoudre convenablement le problème.

L'O.I.P.C.-Interpol devrait étudier la question.

*
**

Ayant pris connaissance de ce rapport, l'Assemblée Générale décide de la création d'un groupe de travail, composé des représentants de cinq pays, qui se réuniront au Secrétariat général pour élaborer un texte qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale et qui serait susceptible de servir ultérieurement de base à une convention. Les BCN ont été invités à envoyer au Secrétariat général leurs suggestions, qui seront transmises au groupe d'experts.

LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DU VOL

Le délégué des U.S.A. fait un exposé à ce sujet, déclarant que le vol des objets ou des biens représente 80 % de la criminalité globale dans son pays et cause un très grave préjudice financier, car les organisations criminelles spécialisées dans ce genre de délit utilisent des modes opératoires très élaborés.

Les patrimoines culturels de nombreux pays sont aussi menacés et il est nécessaire d'avoir recours à de nouvelles méthodes pour les enquêtes dans ce domaine — où la coopération internationale devrait être particulièrement exemplaire.

POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA POLICE

**EN MATIÈRE
D'INTERROGATOIRE
DES SUSPECTS
ET D'AUDITION
DES TÉMOINS**

ROLE ET SITUATION DE LA FEMME DANS LES SERVICES DE POLICE

Il s'agit du troisième volet d'une étude de droit comparé. La première partie a fait l'objet d'un rapport sur "La détention des personnes", soumis à l'Assemblée Générale en 1969 ; la deuxième partie a été présentée à l'Assemblée Générale de 1973, sous le titre "Perquisition et saisie d'objets et fouille à corps des personnes". Le rapport intitulé "Pouvoirs et obligations de la police en matière d'interrogatoire des suspects et d'auditions des témoins" est en cours d'élaboration. Il sera adressé aux BCN après l'Assemblée Générale.

Ce rapport a été rédigé par le Secrétariat général à la suite d'une décision prise à l'Assemblée Générale de STOCKHOLM, grâce aux réponses à un questionnaire envoyé aux BCN.

Les points principaux qui se dégagent de ce rapport sont résumés ci-dessous.

— Dans 55 pays, il existe des femmes employées comme policiers ; plusieurs autres pays envisagent, dans un proche avenir, de créer une police féminine.

— Le rapport présente, sous forme de tableau, la proportion et, le cas échéant, l'effectif global de la police féminine.

— En ce qui concerne le recrutement, à quelques exceptions près, tous les pays ont répondu que les mêmes exigences intellectuelles s'appliquent indistinctement aux hommes et aux femmes. Quant aux exigences physiques, la grande majorité des pays a signalé que la taille minimale exigée des femmes est inférieure à celle demandée aux hommes ; dix-huit pays ont cependant déclaré que les conditions physiques exigées lors du recrutement sont les mêmes pour hommes et femmes.

— Dans la plupart des pays ayant répondu au questionnaire, la formation de base donnée aux membres de la police féminine est pratiquement identique à celle octroyée au personnel masculin. Dans certains pays des cours spéciaux sont donnés aux femmes (fouille à corps et

Avec la troisième partie s'achève cette étude sur les règles juridiques régissant les principaux pouvoirs d'intervention dont dispose la police lors d'enquêtes criminelles.

♦♦

surveillance de femmes détenues, délinquance juvénile, assistance aux enfants).

— La majorité des pays a indiqué que les femmes policiers peuvent être employées pour accomplir toutes tâches incombant à la police et qu'il n'existe aucune restriction juridique à cet égard. Plusieurs pays ont cependant mentionné que les femmes ne participent pas aux opérations de maintien de l'ordre.

— Dans un grand nombre de pays, le personnel de la police féminine est employé pour contrôler la circulation routière, particulièrement dans les agglomérations.

— Plusieurs pays ont déclaré que les femmes-policiers sont appelées à s'occuper des délits commis par des femmes, notamment des infractions sexuelles ou relatives aux mœurs, telles que le viol ou la traite des femmes.

— Les femmes exercent aussi parfois certaines fonctions dans les domaines suivants : travaux d'ordre administratif ; télécommunications ; contrôle des passagers féminins ; surveillance des femmes détenues ; identification et notamment dactyloscopie ; relations avec le public ; formation policière ; prévention du crime ; surveillance au cours de manifestations culturelles ; sécurité publique ; protection des hautes personnalités de sexe féminin ; stupéfiants ; gestion des dossiers criminels ; travaux techniques et d'expertise ; conduite de véhicules automobiles ; activités sociales.

— Dans la majorité des pays, certaines tâches sont réservées aux femmes policiers, à l'exclusion de leurs collègues masculins. La majorité des pays a déclaré que les conditions d'avancement des femmes policiers sont identiques à celles applicables à leurs collègues masculins. 16 pays ont cependant signalé que, dans la pratique, les femmes n'accèdent pas aux postes supérieurs de commandement.

— Tous les pays ont mentionné que les femmes policiers reçoivent les mêmes salaires que leurs collègues masculins.

— Il existe également un personnel civil féminin employé dans les fonctions suivantes : employées de bureau ; sténodactylos ; standardistes ; agents techniques de laboratoire ; traductrices ; experts en police scientifique ; chargées de cours dans les écoles de police ; médecins ; informaticiennes ; surveillance du stationnement des véhicules.

On constate donc que certains pays emploient un personnel civil féminin pour exercer des fonctions que d'autres pays attribuent à la police féminine.

— La plupart des pays ont déclara-

ré que les prestations féminines fournies par les femmes, de statut policier aussi bien que civil, n'étaient pas inférieures à celles fournies par les hommes.

Il semble, cependant, que l'absentéisme des femmes soit plus élevé que celui des hommes, mais il existe peu de statistiques précises à ce sujet.

Il est également assez difficile de porter une appréciation précise sur le déroulement de carrière des femmes dans les services de police, en raison, semble-t-il, de la création récente de la police féminine.



La délégation du Chili

PROTECTION DE LA NATURE

La délégation du Chili présente à l'Assemblée Générale un rapport intitulé "Protection de la nature", visant à assurer la protection de l'environnement naturel en créant un délit "d'écocide".

Résumant les débats qui ont eu lieu à ce sujet, le Secrétaire Général rappelle qu'une résolution a été adoptée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue à ACCRA, en 1976, en ce qui concerne la protection de

la faune, qui est une forme de protection de la nature.

A l'issue de la discussion, il est décidé que, dans les mois à venir, le Secrétariat général procédera à une enquête auprès des pays membres et des organisations internationales compétentes, pour faire le point sur la question. Un rapport sera établi, qui pourra faire l'objet de discussions ultérieures dans le cadre de l'Assemblée Générale.

L'INFORMATIQUE

Ce point de l'ordre du jour comporte deux parties.

● Protection des données Ordinateur de police

Un représentant du Secrétariat général présente à l'Assemblée un rapport qui énumère les principales modalités d'intervention pouvant être adoptées afin de protéger les libertés individuelles face à l'informatique, analyse les répercussions éventuelles de ces mesures sur le travail de police, et suggère aux organismes de police une ligne de conduite dans ce domaine.

Le délégué des Etats-Unis déclare que, dans son pays, une loi a été promulguée il y a quelques années, qui prévoit, par exemple, le droit

pour les personnes intéressées, d'obtenir, dans certains cas, des renseignements "informatisés" les concernant.

● Evolution du projet F.I.R.

Le Secrétaire Général commente un rapport qui a pour but d'informer l'Assemblée Générale de l'état des travaux relatifs à un projet consistant à doter le Secrétariat général d'un système informatisé permettant la consultation à distance.

Ayant pris connaissance de ce document, l'Assemblée Générale autorise le groupe de travail antérieurement désigné à continuer ses travaux afin d'être en mesure de présenter un rapport à la prochaine Assemblée Générale.



La délégation du Japon

RADIO- COMMUNICATIONS: DÉFENSE DES FRÉQUENCES DU RÉSEAU INTERPOL

Le Secrétaire Général présente à l'Assemblée Générale un rapport qui expose la situation : une conférence Administrative mondiale des radiocommunications doit se tenir à Genève, du 24 septembre au 30 novembre 1979.

Une des tâches essentielles de cette conférence sera la révision du tableau de répartition des bandes de fréquences.

Il importe que chaque BCN intervienne directement, dans son pays, auprès des autorités compétentes

en matière de télécommunications pour défendre les fréquences affectées aux stations du réseau Interpol.

A la suite d'un échange de vues entre plusieurs délégations, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée Générale.

DÉFENSE DES FRÉQUENCES DU RÉSEAU INTERPOL

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} Session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

Informée qu'une Conférence Administrative Mondiale des radiocommunications doit se tenir à Genève du 24 septembre au 30 novembre 1979,

Ayant eu connaissance du fait qu'au cours de cette conférence des propositions pourront être faites tendant à éliminer certaines fréquences actuellement réservées au service fixe, ce qui aurait pour conséquence d'en supprimer l'utilisation sur le réseau de l'Organisation,

Consciente du fait qu'un tel remaniement est de nature à rendre impossible, dans l'avenir, l'exploitation du réseau Morse Europe-Méditerranée, du réseau radiotélégraphique à impression directe, et à compromettre certaines liaisons intercontinentales,

RAPPELLE :

- que les conférences des radiocommunications de Washington (1927), La Haye (1929) et du Caire (1938)

réserveront des fréquences particulières aux services de police,

- que les modalités du choix de fréquences destinées à l'échange international des renseignements ayant pour but l'arrestation des criminels, ont été précisées par les conférences des radiocommunications d'Atlantic-City (1947) et de Genève (1959),

RÉAFFIRME l'importance du réseau de radiotélécommunications Interpol qui groupe actuellement 53 pays et a permis, en 1977, l'acheminement de 330.000 télégrammes, et dont l'établissement et la modernisation a nécessité, tant de la part des pays que de l'Organisation, des dépenses importantes,

ATTIRE L'ATTENTION sur le fait que, si le réseau ne pouvait plus fonctionner faute des fréquences nécessaires, la coopération internationale verrait son efficacité réduite du fait des recours au service télégraphique public, la diffu-

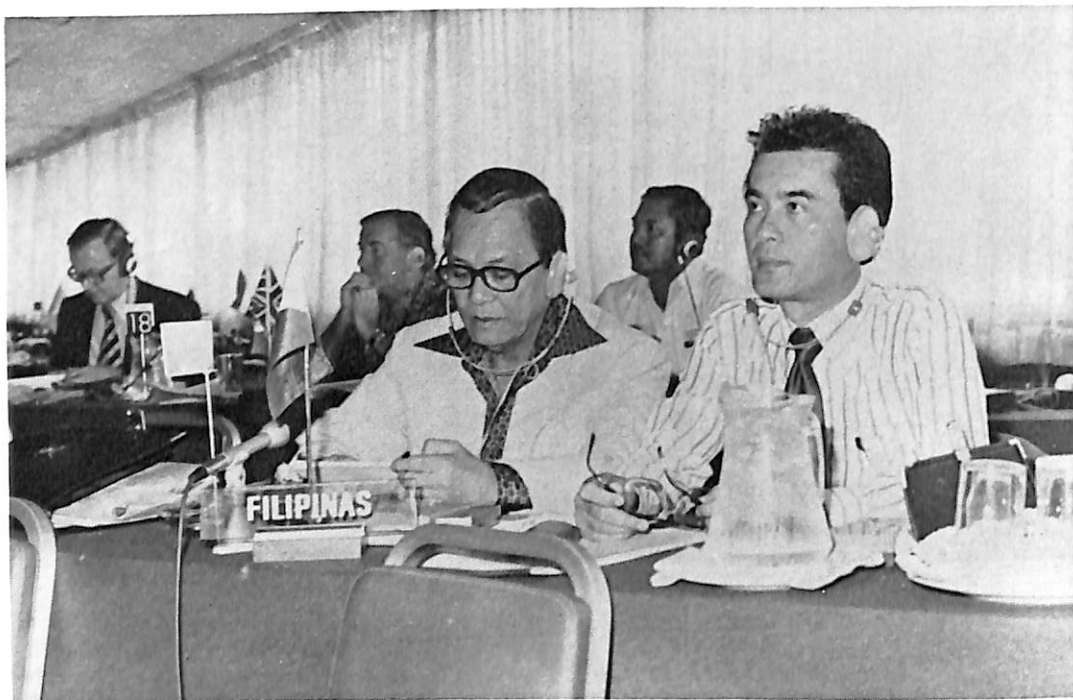
sion simultanée d'information à de nombreux correspondants ne devenant plus possible,

INVITE les Bureaux Centraux Nationaux à intervenir auprès des administrations nationales compétentes pour leur demander :

1° de tenir le plus grand compte des assignations de fréquences aux stations du réseau INTERPOL, dans l'éventualité où elles présenteraient des propositions de modification du tableau de répartition des bandes de fréquences, lors de la prochaine Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève - septembre 1979) ;

2° de défendre, lors de la Conférence, les assignations existantes si certaines propositions y portaient atteinte ;

3° d'obtenir leur maintien en dérogation, dans le cas où le tableau de répartition subirait des modifications importantes.



La délégation des Philippines

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE

Le Secrétaire Général présente, à ce sujet, un rapport aux termes duquel l'agrandissement du siège s'avérant indispensable, il a entrepris une étude en

vue de trouver une solution à ce problème.

L'Assemblée le charge de poursuivre l'étude en cours.

LES RÉUNIONS CONTINENTALES

- Réunion continentale européenne
- Réunion continentale asiatique
- Réunion continentale africaine
- Réunion continentale américaine

● Réunion continentale européenne

La réunion continentale européenne, présidée par M. DE GRYSE (Belgique), vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol, a examiné la suite donnée à la résolution prise à Stockholm par l'Assemblée Générale concernant la nécessité de moderniser les traités d'extradition, notamment en matière de trafic de stupéfiants.

Les télécommunications Interpol ont retenu l'attention des délégués : il est important que les stations soient régulièrement ouvertes entre 7 h. et 21 h. GMT et qu'il y ait une permanence les dimanches et jours fériés.

La Grèce a annoncé son entrée dans le réseau de télécommunications Interpol en 1979.

Au printemps de 1979 se tiendra, à Saint-Cloud, une conférence des techniciens de la radio et à Genève, une conférence sur les télécommu-

nications où il faudra défendre les fréquences Interpol.

La prochaine conférence régionale aura lieu à Saint-Cloud, fin janvier ou début février 1979 ; il est souhaitable que les BCN européens envoient des suggestions pour l'ordre du jour de cette conférence.

● Réunion continentale asiatique

La réunion continentale asiatique, présidée par M. BUDIDARMO (Indonésie), a constaté avec satisfaction que de nombreux BCN ont déjà sollicité leurs autorités compétentes (Ministère de la Justice et des Affaires Etrangères) pour la mise en œuvre de la résolution de Stockholm, ce qui est très encourageant pour l'avenir, car on peut constater que les résolutions prises en Assemblée générale ont une répercussion directe au sein des pays.



M. DE GRYSE (Belgique)
Vice-Président de l'O.I.P.C.-Interpol,
Président de la réunion continentale européenne



M. BUDIDARMO (Indonésie)
Vice-Président de l'O.I.P.C.-Interpol,
Président de la réunion continentale asiatique

En ce qui concerne les télécommunications, le trafic sur le réseau du sud-est asiatique a augmenté de 27 % de 1976 à 1977.

La station régionale de Tokyo remplit pleinement ses responsabilités et des études sont en cours pour améliorer le réseau. New Delhi est en mesure de servir de station relais avec le Népal, le Bangladesh et le Sri Lanka.

Pour le réseau des 7 fréquences du sud-est asiatique, une seule est menacée.

Le remplacement de l'officier de liaison, dont le mandat vient à expiration, est envisagé ; la question sera étudiée de la façon suivante : compétence plus étendue de l'officier de liaison et définition des pays dans lesquels s'exercera sa mission.

Des renseignements sur les sociétés de malfaiteurs ("triades") seront diffusés à nouveau par le Secrétariat général aux BCN.

Il est, enfin, décidé que la 5^{ème} conférence asiatique aura lieu à Séoul (Corée) en 1979.



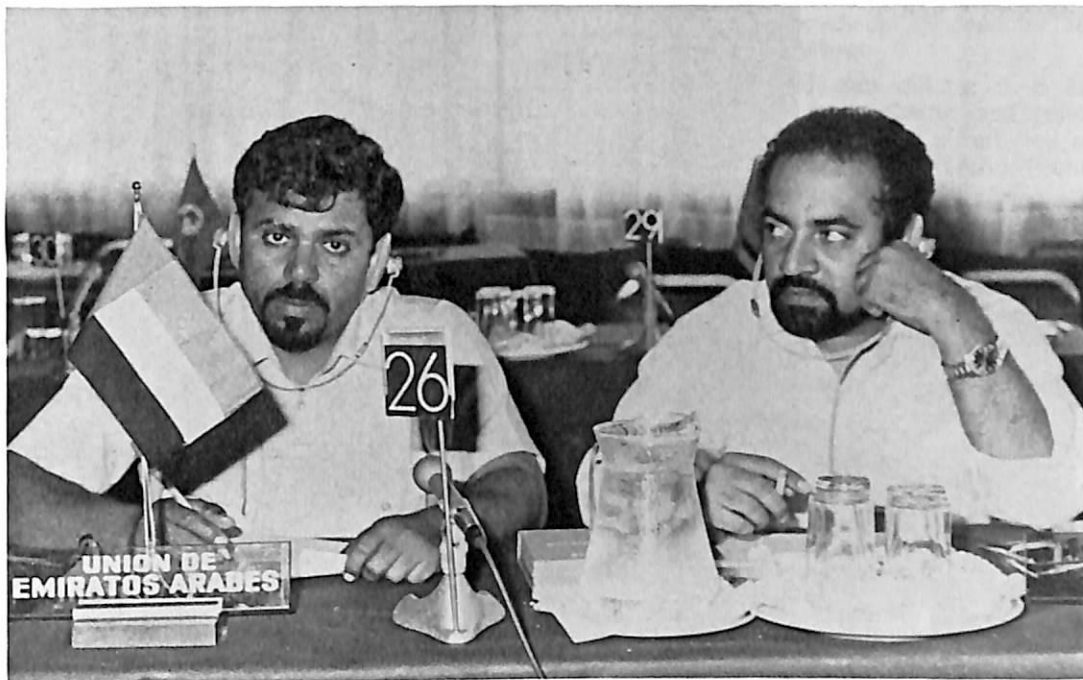
M. SINYINDA (Zambie)
Président de la réunion continentale africaine

● Réunion continentale africaine

Cette réunion, présidée par M. SINYINDA (Zambie) a étudié la



La délégation du Kenya



situation des télécommunications dans cette région. Les stations de : Alger, Rabat, Tripoli et Tunis font partie du réseau Europe - Méditerranée et travaillent en morse ; Alger et Tunis peuvent recevoir la station centrale pour les diffusions. En Afrique de l'Est, outre la station régio-

nale de Nairobi, les stations sont celles de Addis-Abeba, Dar Es-Salam, Kampala, Lusaka et Zomba. Pour cette zone, le trafic, en 1977, a été égal à celui de 1976. A l'Ouest de l'Afrique, outre Abidjan, ce réseau régional comprend les stations de Dakar, N'Djamena et Nia-

me. Il existe, en Afrique, deux stations qui peuvent être en liaison avec les pays qui le désirent : en Côte d'Ivoire et au Kenya ; d'autre part, il est possible d'entrer dans le réseau Interpol sans faire de dépenses importantes, en s'intégrant dans un réseau régional.

Une demande pour l'entrée officielle du Sénégal sur le réseau radio Interpol a été transmise au Secrétariat général ; le Bénin a l'intention de suivre l'expérience sénégalaise.

Une fréquence de l'Afrique de l'Ouest est menacée, ainsi que deux autres entre Paris, d'une part, et Abidjan et Nairobi, d'autre part.

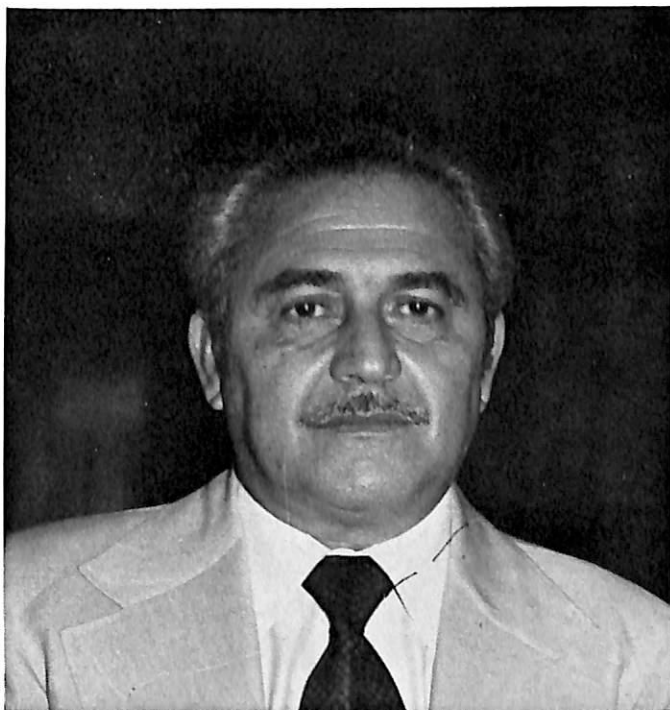
Les suites données à la résolution de Stockholm ont été examinées. La réunion a accepté une proposition du délégué du Sénégal aux termes de laquelle son pays est prêt à inviter la prochaine Conférence Régionale à se tenir à Dakar en 1980.

● Réunion continentale américaine

Cette réunion a été présidée par M. AROSEMENA (Panama).

En ce qui concerne les télécommunications, le continent américain est divisé en trois zones.

— l'Amérique du Sud, jusqu'à



M. AROSEMENA (Panama)
Président de la réunion continentale américaine



Panama, où la situation est satisfaisante,

— la zone des Caraïbes et de l'Amérique centrale, avec le Mexique, où il n'y a pas de réseau de télécommunications,

— les Etats-Unis et le Canada.

Le réseau de l'Amérique du Sud a été très actif (49 % d'augmenta-

tion du trafic entre 1976 et 1977). Aucune fréquence d'Amérique du Sud n'est menacée; par contre, trois fréquences sont menacées par la liaison Paris - Buenos Aires.

Au cours de la prochaine conférence des Caraïbes, en 1979, pourront être discutés les problèmes concernant les télécommunications dans cette zone.

Lors de la discussion, l'accent a été mis sur les points suivants : des conférences périodiques (tous les 2 ou 3 ans) seront organisées dans le cadre de chaque réseau régional ; elles réuniront les techniciens radio de ce réseau ; le Secrétariat général va recommander qu'avant la conférence qui doit se tenir en mai ou juin 1979 à Paris, se réunisse à



La délégation de Panama

Buenos Aires une conférence au niveau des chefs des stations nationales d'Interpol.

La discussion a porté, également, sur les liaisons entre la station radio et le BCN Interpol, la meilleure solution étant de disposer d'un télétype avec ligne directe entre l'opérateur

qui reçoit le télégramme et le Bureau Interpol.

En ce qui concerne l'extradition, un projet de traité inter-américain pourra être présenté à la prochaine réunion continentale américaine. L'évolution relative aux questions d'extradition est très lente, mais il

faut s'efforcer de moderniser les accords existants.

Au terme des débats il a été décidé que la prochaine conférence régionale américaine aurait lieu au mois de mai 1979 à Quito (Equateur).



M. L.B. SIMS (Etats-Unis)
Président de la réunion des chefs de B.C.N.



Le délégué de la Mauritanie

RÉUNION DES CHEFS DE BUREAUX CENTRAUX NATIONAUX

- **Réflexion collective sur la marche de l'Organisation**
- **Information des services locaux de police sur l'O.I.P.C.-Interpol**
- **Coopération journalière dans la lutte contre les fraudes internationales**

Comme chaque année, les Chefs des Bureaux centraux nationaux se réunissent pour étudier différentes questions. M. Sims (USA) est élu pour présider la réunion.

● **Réflexion collective sur la marche de l'Organisation**

Un rapport a été rédigé par le Secrétariat général, après consultation des BCN, à propos des points suivants : activités du Secrétariat général et des BCN ; tenue et déroulement des Assemblées générales ; réunions régionales et colloques.

Le bilan du fonctionnement de l'Organisation, tel qu'il résulte de cette consultation, est positif : aucune critique fondamentale n'est portée quant à la façon dont se déroule la coopération.

Certaines des suggestions qui ont été formulées par les BCN correspondent à des améliorations en cours de réalisation, d'autres peuvent servir de base à la réflexion.

Ce rapport sert de base de discussion entre les diverses délégations et il est décidé la création d'un comité de rédaction pour mettre au point un projet de résolution.

● **Information des services locaux de police sur l'O.I.P.C.-Interpol**

Cette question fait l'objet d'un rapport du Secrétariat général, qui est commenté, pour les délégués, par un représentant du Secrétariat général. Il s'intitule "Meilleure connaissance du dispositif O.I.P.C.-Interpol par les services de police régionaux et locaux des pays-membres".

Il est recommandé qu'une action plus intensive soit envisagée dans ce domaine et une brochure, en cours d'expédition aux BCN, est présentée aux délégués. Ce document, édité en anglais, arabe, espagnol et français, traite du rôle, des services et des activités de l'Organisation.

Le rôle joué par la R.I.P.C. est mis en valeur par deux délégués : ils se félicitent de l'échange d'informations qui, à travers la Revue, contribue grandement au progrès de la coopération internationale et souhaitent que les revues nationales de police puissent reproduire certains articles de la R.I.P.C. Rappelons, à ce sujet, que cette autorisation est toujours accordée, après, bien entendu, accord de l'auteur de l'article.

La grande majorité des BCN informe les forces de police locales sur l'O.I.P.C.-Interpol, par différents moyens (conférences ; colloques ; visites d'un fonctionnaire dans les services extérieurs...)

Aux USA, une brochure a été éditée pour expliquer le fonctionnement de l'O.I.P.C.-Interpol et le moyen d'entrer en rapport avec le BCN de Washington. Cette brochure indique, en outre, les noms des pays-membres de l'Organisation.

● **Coopération journalière dans la lutte contre les fraudes internationales**

Selon une décision de l'Assemblée Générale de 1977, un colloque doit être organisé sur ce sujet, l'année prochaine, au Secrétariat général.

Au cours de la discussion, l'accent est mis sur la nécessité de renforcer la coopération internationale par l'échange d'informations sur les factures frauduleuses. La description de ce "modus operandi" a été envoyée, par le Secrétariat général, aux différents BCN.

Le représentant du Secrétariat général insiste sur le fait qu'un BCN qui ne peut donner suite à

une demande doit accuser réception de la demande et indiquer les raisons pour lesquelles il n'est pas en mesure de coopérer.

La résolution suivante, proposée par la réunion des chefs de BCN, est adoptée par l'Assemblée Générale.

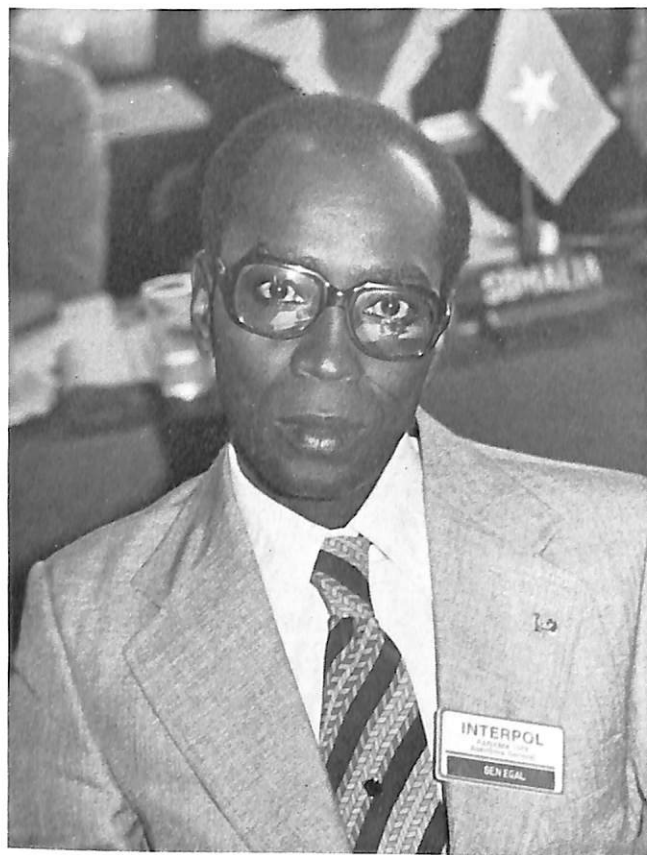
Amélioration de la coopération journalière

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 47^{ème} session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

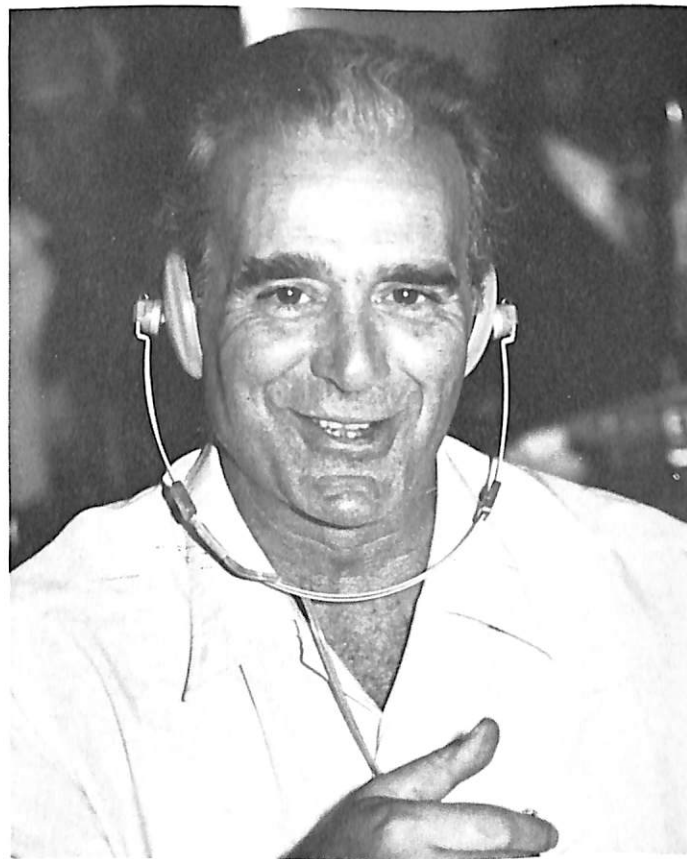
VU le rapport n° 21 présenté par le Secrétariat général, et le rapport n° 21 bis présenté par la délégation des Etats-Unis,

VU la recommandation n° 4 adoptée par la 6^{ème} Conférence régionale américaine (Montevideo 1977),

CONSIDÉRANT le besoin permanent d'améliorer l'efficacité de la coopération journalière dans le cadre de l'Interpol,



M. I. WONE (Sénégal)
élu Vice-Président de l'O.I.P.C.-Interpol



M. ASTILLEROS (Espagne)
élu au Comité Exécutif

RAPPELLE les dispositions de l'art. 15, paragraphe 74, du Règlement des Télécommunications internationales de police et de la circulaire 924-TECOM/200 du 9 février 1971, intitulée "Discipline des télécommunications",

RAPPELLE les dispositions de la résolution AGN/44/RES/3 adoptée par la 44^{ème} session de l'Assemblée générale (Buenos Aires 1975),

RAPPELLE que les mentions D et XD concernent la transmission du message. Elles signifient que le message doit bénéficier de l'urgence en ce qui concerne la mention D et que la mention

XD implique priorité absolue, interrompant le trafic sur le réseau.

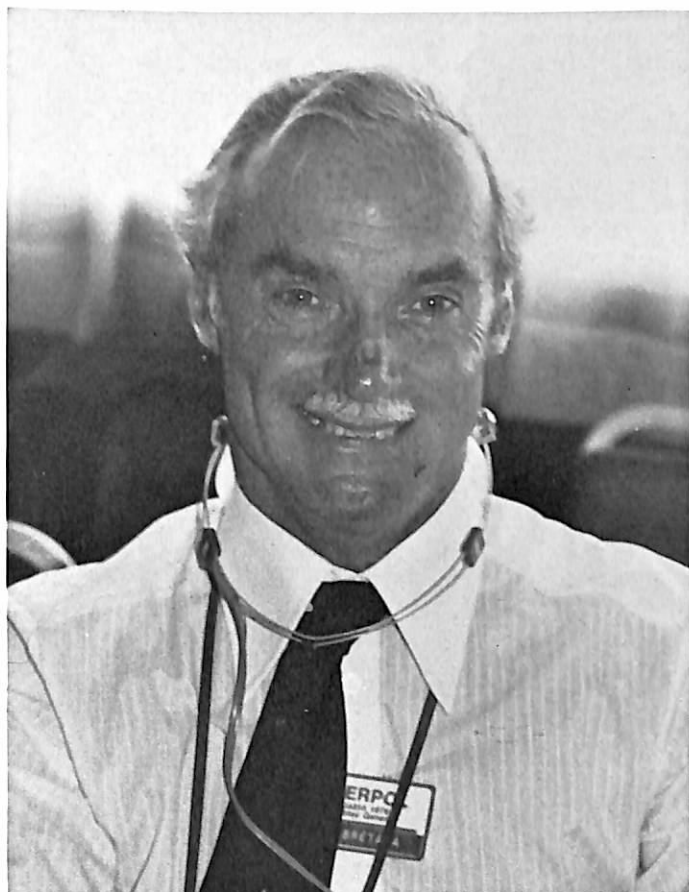
RECOMMANDE donc aux BCN de n'utiliser la mention XD que dans les messages où il est indispensable que le BCN destinataire entreprenne une action policière immédiate,

RECOMMANDE que tout Bureau central national demandant une information urgente à un autre Bureau central national indique la date pour laquelle la réponse est demandée,

DEMANDE aux BCN destinataires, soit de répondre à la date indiquée

par le B.C.N. requérant, soit d'accuser réception de la demande en faisant connaître la date probable à laquelle la réponse sera envoyée. Pour le cas où l'aide demandée ne pourrait être fournie, le BCN requérant devra en être immédiatement avisé,

RECOMMANDE que chaque BCN, s'il ne l'a déjà fait, prenne les mesures nécessaires pour que tous les messages urgents "D" et "XD" qu'il reçoit soient traités 24 heures sur 24 (y compris les week-end et les jours fériés), afin que les mesures appropriées puissent être prises immédiatement.



M. KELLAND (Royaume-Uni)
élu au Comité Exécutif



M. OKEIL (Egypte)
élu au Comité Exécutif

PROGRAMME DE TRAVAIL 1978-1979

Le Secrétariat général a préparé un programme de travail pour la période 1978-79 (c'est-à-dire jusqu'à la prochaine Assemblée), qui est soumis à l'Assemblée Générale.

Ce document comporte de très nombreuses rubriques; nous en énumérons ici quelques-unes.

- Extension et modernisation de la station centrale.
- Rédaction et mise en service d'un règlement de la radiotélégraphie à impression directe et modification du règlement des radiocommunications internationales de police.
- Poursuite des études sur le système "F.I.R."

- Cycle de formation des agents de Bureaux centraux nationaux - langues française et espagnole (novembre 1978).
- Possibilité d'intervention rapide des Bureaux centraux nationaux (suite).
- Publication de la série "EXTRA/600" (suite).
- Edition des résolutions par année et par objet (suite).
- Révision de l'enseignement audiovisuel sur les stupéfiants.
- Utilisation d'un mini-ordinateur au Secrétariat général.
- Refonte du code de condensation (édition anglaise).
- Etude sur la patronymie Arabe.
- Préparation d'un "Vade Mecum" pour les Bureaux centraux nationaux.
- Guide pour remplir les formulaires relatifs aux stupéfiants.
- Etude sur le rôle préventif de la police dans la prévention de l'abus des drogues.
- Mise à jour du fichier d'identification des machines à écrire.
- Guide pour la description des objets d'art volés.
- Mise à jour de la bibliographie sur les armes.
- Mise à jour de la documentation sur l'identification des culots de cartouches.
- Colloque sur l'influence des "jeux" et autres activités marginales sur la criminalité.
- Colloque des Directeurs d'Ecoles de Police.
- Colloque sur la haute violence en bandes organisées.
- Colloque sur les fraudes internationales.
- Conférence des télécommunications Interpol.
- Réunion des Chefs des Services Nationaux de Stupéfiants des pays du Golfe.
- Réunion des Chefs des Services Nationaux de Stupéfiants Europe (fin janvier ou février 1979).
- Conférence régionale européenne (février 1979).
- Conférence régionale américaine.
- Conférence régionale asiatique.
- Conférence Interpol des Caraïbes.
- Cycle de formation des BCN langue anglaise (novembre 1979).



M. OLUOCH (Kenya)
élu au Comité Exécutif



M. PEREZ-GARIN (Uruguay)
élu au Comité Exécutif



M. YIGIT (Turquie)
élu au Comité Exécutif



M. KNIGHT (Etats-Unis d'Amérique)
Vice-Président de l'O.I.P.C.-Interpol

NOMINATION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. NEPOTE, Secrétaire Général, informe l'Assemblée qu'il n'entend pas solliciter le renouvellement de son mandat. Ayant consacré plus de 43 ans de sa vie au service public, dont 32 années à l'O.I.P.C.-Interpol, il aspire au repos.

Il avait, d'ailleurs, fait part de ses intentions depuis longtemps, notamment depuis 1975, au Comité Exécutif. Selon M. NEPOTE, il n'y a aucune raison de déroger à l'esprit de l'art. 28 du statut qui fixe l'âge normal de la retraite du Secrétaire Général à 65 ans. Il estime, par ailleurs, inopportun et inefficace de voir l'Assemblée le réélire pour un an seulement. "La marche du temps, dit-il, est pour chacun de nous inexorable, je ne fais que me plier à sa loi".

Il poursuit :

« Grâce à mes deux prédéces-
« seurs, Louis DUCLOUX et Marcel
« SICOT, que je n'oublie pas, j'ai
« eu la chance extraordinaire de
« faire une carrière passionnante
« en tous points. Ce métier de
« fonctionnaire international m'a

« apporté des satisfactions mora-
« les et professionnelles exception-
« nnelles. Je suis fier d'avoir pu
« servir de mon mieux une cause
« particulièrement noble, qui a ras-
« semblé autour d'elle tant de pays
« et tant d'hommes de bonne volon-
« té, de tous les continents, de
« toutes les races. Ma fierté vient
« aussi d'avoir été toujours soute-
« nu par la confiance de vos gou-
« vernements, par celle des Prési-
« dents et des Membres du Comité
« Exécutif que vous avez élus, par
« votre propre confiance, et par
« votre amitié. Je vous en exprime
« ma très profonde gratitude et
« mes plus sincères remercie-
« ments.

« Mais il y a en moi de la tris-
« tesse parce que, en quittant ma
« fonction et la communauté Inter-
« pol, je suis comme celui qui, sur
« le quai du port, voit s'éloigner
« le navire qui emporte des êtres
« qui lui sont chers mais dont le
« souvenir restera toujours gravé
« au plus profond de son âme et
« de son cœur.

« Ces sentiments, je les exprime
 « non seulement à cette Assem-
 « blée, mais aussi aux Agents des
 « Bureaux centraux nationaux d'In-
 « terpol disséminés à travers le
 « monde et qui, loin des honneurs,
 « assument les tâches quotidiennes
 « de la coopération. Tous en-
 « semble, avec vous, avec moi, ils
 « ont fait de l'Organisation ce
 « qu'elle est devenue aujourd'hui.
 « Je pense enfin à mes collabora-
 « teurs et amis du Secrétariat
 « général. Sachez que tous ceux
 « qui ont servi ou servent encore
 « au Secrétariat général — cer-
 « tains avec moi depuis si long-
 « temps — ont accompli une tâche
 « considérable avec un dévouement
 « sans faille. »

M. NEPOTE souligne que son départ ne posera aucune difficulté à l'Organisation où tous les postes de responsabilités sont remplis par des hommes de haute compétence et très attachés à la cause qu'ils servent. Il souhaite que celui qui sera proposé par le Comité Exécutif pour lui succéder soit honoré d'un vote massif. Il termine en disant :

« Quand à l'Organisation, je suis
 « convaincu qu'elle continuera à
 « se développer harmonieusement
 « et qu'elle saura se doter des
 « nouveaux moyens qui lui sont
 « nécessaires. Inutile de vous dire
 « que, toute ma vie, je lui garderai

« un profond attachement, comme
 « je garderai pour vous tous une
 « fraternelle amitié. »

Le Président Carl PERSSON, s'adressant à M. NEPOTE, lui dit à la fois son regret et sa compréhension pour la décision qu'il a prise. Il rappelle à l'Assemblée la carrière de M. NEPOTE dans l'Administration française à partir de 1935, et sa conduite pendant la guerre qui lui valut de recevoir la Croix de Guerre française au titre de la Résistance. Mis à la disposition de l'Organisation en 1946, il fut Secrétaire Général adjoint en 1958 et Secrétaire Général à partir de 1963.

Le Président ajoute : « Il ne fait
 « aucun doute que vous avez mar-
 « qué de votre personnalité l'Orga-
 « nisation et en avez fait un lieu
 « d'élection de la coopération inter-
 « nationale de police. Votre travail
 « acharné a été une source d'ins-
 « piration pour nous tous et a aussi
 « incité les gouvernements et les
 « organisations du monde entier à
 « apporter leur contribution à la
 « coopération internationale de poli-
 « ce. Quand des difficultés se sont
 « présentées — et elles ne vous
 « ont pas été épargnées — vous
 « avez toujours su faire preuve de
 « diplomatie et trouver comment
 « les résoudre. »

Le Président PERSSON rend alors hommage aux qualités d'adminis-

trateur de M. NEPOTE ainsi qu'à ses qualités de diplomate, et il souligne :

« C'est une chose d'être intelli-
 « gent, mais c'en est une autre —
 « et beaucoup plus importante à
 « mes yeux — d'être en même
 « temps généreux. »

Le Président PERSSON regrette de voir s'éloigner, en la personne de M. NEPOTE, un ami avec lequel il a coopéré en toute confiance et amitié depuis de nombreuses années et, en particulier, depuis qu'il a été porté à la présidence.

Le Président PERSSON fait part à l'Assemblée du souhait du Comité Exécutif de remercier M. NEPOTE pour les éminents services qu'il a rendus. C'est ainsi qu'une plaque sera apposée sur le bâtiment du Secrétariat général et que les bourses d'entraide technique porteront désormais le nom de "Jean NEPOTE".

En conclusion de ses remerciements, le Président soumet aux délégués le projet de résolution ci-après, adopté à l'unanimité des 102 votants.

L'Assemblée Générale, réunie en sa 47^{ème} session à PANAMA, du 19 au 26 octobre 1978,

CONSTATANT que le mandat de M. NEPOTE, Secrétaire Général réélu en 1973, vient à son terme,

RAPPELANT que depuis plusieurs



Le Président PERSSON s'adressant au nouveau Secrétaire Général M. BOSSARD.

A droite : M. BUDIDARMO (Indonésie), Vice-Président de l'O.I.P.C.-Interpol.



M. Jean NEPOTE (à droite) serrant la main de son successeur, M. André BOSSARD.

années, M. NEPOTE a fait connaître qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat, désireux qu'il est de prendre sa retraite,

PREND ACTE de l'intention réaffirmée solennellement par M. NEPOTE de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat,

TIENT à cette occasion à manifester à M. NEPOTE son admiration et sa gratitude pour le travail qu'il a accompli depuis 32 ans au service de l'Organisation et depuis 15 ans en tant que Secrétaire Général.

TIENT A RENDRE HOMMAGE à M. NEPOTE pour l'action qu'il a toujours menée dans l'intérêt de l'Organisation à la satisfaction de tous les pays membres, action qui a entraîné l'accroissement de l'efficacité de la coopération dans le respect du Statut, de la souveraineté nationale des Etats et dans la plus complète indépendance,

RÉAFFIRME que, grâce à cette action, l'O.I.P.C.-Interpol a pu développer considérablement la lutte contre la délinquance et la criminalité de droit commun,

MANIFESTE à M. NEPOTE l'estime particulière dans laquelle elle le tient et décide de lui conférer le titre de Secrétaire Général Honoraire de l'Organisation Internationale de Police Criminelle.

*
**

LE PRESIDENT, après avoir donné lecture de l'article 28 du Statut et des articles 42 et 43 du Règlement

général, indique que le Comité Exécutif a désigné, à l'unanimité, M. André BOSSARD comme candidat au poste de Secrétaire Général. Il retrace la carrière de M. BOSSARD, précisant que ce dernier, âgé de 52 ans, est docteur en droit. Il est entré dans la police nationale française en 1950, y occupant successivement divers postes de responsabilité. A la demande de M. NEPOTE, il est entré au service de l'O.I.P.C.-Interpol en 1972. M. BOSSARD a rang de Contrôleur Général. Le Président souligne les qualités du candidat, homme de très grande culture et d'esprit très ouvert.

Le résultat du vote est le suivant :
pour : 85 voix
contre : 3 voix
blanc : 4
nul : 3

M. André BOSSARD est déclaré nommé au poste de Secrétaire Général de l'O.I.P.C.-Interpol.

M. André BOSSARD, qui avait quitté la salle des séances, y revient sous les applaudissements des délégués.

Le PRESIDENT lui annonce qu'il a été nommé Secrétaire Général de l'Organisation et lui présente ses félicitations.

Il ajoute :

"Qui mieux que vous connaît les responsabilités de ce poste ? Personne, sans doute, puisque ces dernières années vous avez été

étroitement associé à cette fonction.

Je suis convaincu que, grâce à votre très haute compétence, l'Interpol pourra encore progresser dans la voie de la lutte contre la criminalité internationale. J'espère que notre coopération — déjà très fermement établie — continuera et je souhaite que vous rencontriez tout le succès possible dans votre importante tâche".

M. BOSSARD remercie l'Assemblée en lui disant sa fierté, en tant que policier, de se voir confier une charge aussi éminente par la plus haute instance internationale en matière de police criminelle. "Soyez assurés, dit-il, que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, pour me montrer digne de cette confiance. Je ne me dissimule pas la lourdeur de la charge. Cela me remplit d'appréhension et m'incline à la modestie. Cela me remplit d'appréhension pour deux raisons, d'une part parce que la criminalité augmente de façon de plus en plus préoccupante et qu'il faudra des moyens de plus en plus importants et sophistiqués pour lutter contre elle. Il me faudra vous demander parfois des efforts importants, je n'hésiterai pas à le faire car je sais que, comme moi, vous vous êtes persuadés de la nécessité de toujours perfectionner cet instrument incomparable qu'est l'Organisation. Je suis également rempli d'appréhension car je succède à M.

Jean NEPOTE et succéder à M. NEPOTE est une tâche difficile.

S'adressant plus spécialement à son prédécesseur, il lui dit : "Si quelqu'un mérite le titre de MONSIEUR INTERPOL c'est vous. Pour assurer ma tâche il n'y a pas 2 méthodes, il n'y en a qu'une : ce sera de suivre votre exemple et la route que vous avez tracée".

Il donne au Président, au Comité Exécutif, à l'Assemblée Générale, l'assurance qu'il développera toute son énergie pour mériter la confiance dont il vient d'être honoré : "Je suis sûr, dit-il, que, tous ensemble, nous pourrons contribuer au succès de l'Organisation ; pour ma part, je m'y emploierai de toutes mes forces".

Le Président donne alors la parole aux délégations qui souhaitent rendre un hommage particulier à M. NEPOTE.

C'est d'abord le délégué du Chili. Parlant au nom du seul pays sud-américain qui a participé à l'Assemblée Générale de 1946, il retrace la carrière de M. NEPOTE qui laisse une trace profonde dans l'Organisation qu'il a réellement incarnée. Il rend hommage à l'action du Secrétaire Général, tant à l'intérieur de l'Organisation que dans sa représentation extérieure, qu'il a si souvent exercée. Le délégué du Chili remet à M. NEPOTE un souvenir qui concrétise l'estime qu'on lui porte.

Le chef de la délégation indonésienne remet également un présent au Secrétariat Général en lui manifestant la gratitude de son pays.

Pour le délégué de la Suède, M. NEPOTE quitte son poste au moment où, grâce à son action, INTERPOL est devenue une Organisation internationale reconnue et respectée sur le plan mondial ; pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement suédois, le chef de la délégation suédoise remet à M. NEPOTE, au nom de sa Majesté le roi de Suède, la décoration de Commandeur de l'Ordre de l'Etoile du Nord.

Le délégué de la République arabe libyenne exprime ensuite à M. NEPOTE ses sentiments d'amitié et ses remerciements. Il a contribué à renforcer la coopération et l'amitié entre les différents pays membres de l'Organisation. Il a toujours fait preuve de sagesse et de fermeté, ce qui a permis à l'INTERPOL de réaliser ses objectifs. Le délégué de la République arabe libyenne remet à M. NEPOTE un souvenir et, s'adressant au nouveau Secrétaire Général, il l'assure de toute son aide et de toute sa coopération.

Au cours d'une séance précédente, le délégué du Gabon avait tenu à remettre à M. NEPOTE un souvenir en hommage à son action en faveur de la coopération.

D'autres pays (Irak, Sénégal, Tan-

zanie) ont également tenu à rendre hommage à l'action menée par M. NEPOTE au cours de son mandat.

L'Observateur de l'OACI, représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies, se fait un devoir de rendre un hommage officiel à M. NEPOTE ; son Organisation et INTERPOL ont fait ensemble un grand chemin pour assurer la sécurité de l'aviation civile. Sans les conseils avisés de M. NEPOTE, la coopération entre les deux Organisations n'aurait pu être aussi efficace et il associe l'OACI à l'hommage unanime qui lui est aujourd'hui rendu.

M. NEPOTE se montre très honoré des manifestations d'estime dont il a été l'objet et qui s'expliquent sans doute parce qu'il existe, entre les délégués et lui-même, autre chose que le simple lien professionnel. Ces éloges et les honneurs qu'il a reçus dépassent sa propre personne et s'adressent aussi à tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre accomplie. Il termine son allocution par une formule célèbre qui clôture ce point de l'ordre du jour : "Le Secrétaire Général est mort, vive le Secrétaire Général!".

Il faut ajouter que, hors séance, plusieurs pays (Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Panama, Pérou, Royaume-Uni, Venezuela) ont tenu à rendre, sous diverses formes, un hommage à M. NEPOTE.

ÉLECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

L'Assemblée est appelée à élire un vice-président pour le continent africain. M. WONE (Sénégal) est déclaré élu.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection de six délégués au Comité Exécutif.

Sont élus, MM. ASTILLEROS (Espagne) ; KELLAND (Royaume-Uni) ; OKEIL (Egypte) ; OLUOCH (Kenya) ; PEREZ-GARIN (Uruguay) ; YIGIT (Turquie).

MM. BENHAMOU (France) et THOMSEN (Danemark) sont élus commissaires aux Comptes et MM. SCHANEN (Luxembourg) et ALLIDOWU (Nigéria) en qualité de suppléants.

*
**

Le délégué du Kenya, officielle-

ment mandaté par son gouvernement, invite l'O.I.P.C.-Interpol à tenir sa 48^{ème} Assemblée générale à NAIROBI en 1979.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la proposition du délégué du KENYA.

M. DE GRUYSE (Belgique), vice-président de l'O.I.P.C.-Interpol, atteint par l'âge de la retraite, fait ses adieux officiels aux délégués, assure M. NEPOTE de sa reconnaissance et présente tous ses souhaits de réussite au nouveau Secrétaire Général, M. BOSSARD.

La séance de clôture de la 47^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-Interpol a été honorée de la présence de son Excellence M. Adolfo AHUMADA, Ministre de

l'Intérieur et de la Justice de la République de Panama.

Tirant la conclusion des débats, le président PERSSON réaffirme la nécessité d'une coopération internationale de plus en plus étroite.

Il remercie les autorités de la République de Panama, les délégués et le personnel, qui ont contribué à la réussite de l'Assemblée Générale. Son Excellence le Ministre de l'Intérieur et de la Justice de la République de Panama, après avoir évoqué les causes sociales, psychologiques, économiques et culturelles de la délinquance, rappelle que son pays soutiendra toujours la lutte contre la criminalité internationale et déclare close la 47^{ème} session de l'Assemblée Générale.



Canal de Panama, écluse de Miraflores

Autour de la Conférence

Hôtel El Panama



De retour dans son pays, chaque délégué aura gardé de PANAMA un souvenir différent selon ses goûts, mais tous se souviendront de la couleur locale et de l'ambiance agréable régnant dans cette ville si attachante.

Parmi les nombreux slogans touristiques ("Panama est beaucoup plus qu'un canal" - "Panama, bazar du nouveau monde" - "Hong-Kong du monde occidental" - "Pont entre deux mondes". etc.) il y en a un qui reste dans la mémoire : "Panama, terre de contrastes" : Atlantique-Pacifique ; mer-montagne ; ville nouvelle-ville ancienne ; soleil-pluie. Contraste encore entre les austères travaux de l'Assemblée Générale et la franche gaité des réceptions.

*
**

La tentation était cependant grande, pour les délégués, de se cantonner à l'hôtel "El Panama", en usant de ses confortables installations et, notamment, de sa magnifique piscine.

Les invitations officielles (repas offerts par les autorités gouvernementales et les organisateurs de la conférence, visite de la ville, dimanche passé dans une "finca" des environs, prix Interpol à l'hip-

podrome) contribuèrent certainement à éveiller, chez beaucoup, la curiosité pour une ville — et un pays — qui peuvent satisfaire les plus difficiles.

Panama signifie, dans un dialecte indien, "abondance de poissons". C'est, du moins, ce qu'ont découvert de savants linguistes après de longues recherches ; il fallait beaucoup moins de temps au visiteur pour s'en convaincre. Chaque restaurant, en effet, propose une abondance de poissons et de crustacés (ah! ces "langostinos à la plancha"...), permettant de vérifier rapidement cette assertion.

Autre souvenir : le canal (bien sûr) dont les délégués purent contempler à loisir une des écluses (Miraflores) grâce à une tour d'observation bien conçue et aux commentaires faits par des guides compétents, ainsi qu'une projection cinématographique donnant des renseignements précis, tant au point de vue historique que géographique. Pour les amateurs de chiffres (il y en a...) signalons que la traversée de l'isthme de Panama, par le canal, demande environ 8 heures et que les bateaux doivent acquitter une taxe allant de 9.000 à plus de 40.000 dollars.

Restera aussi dans les mémoi-

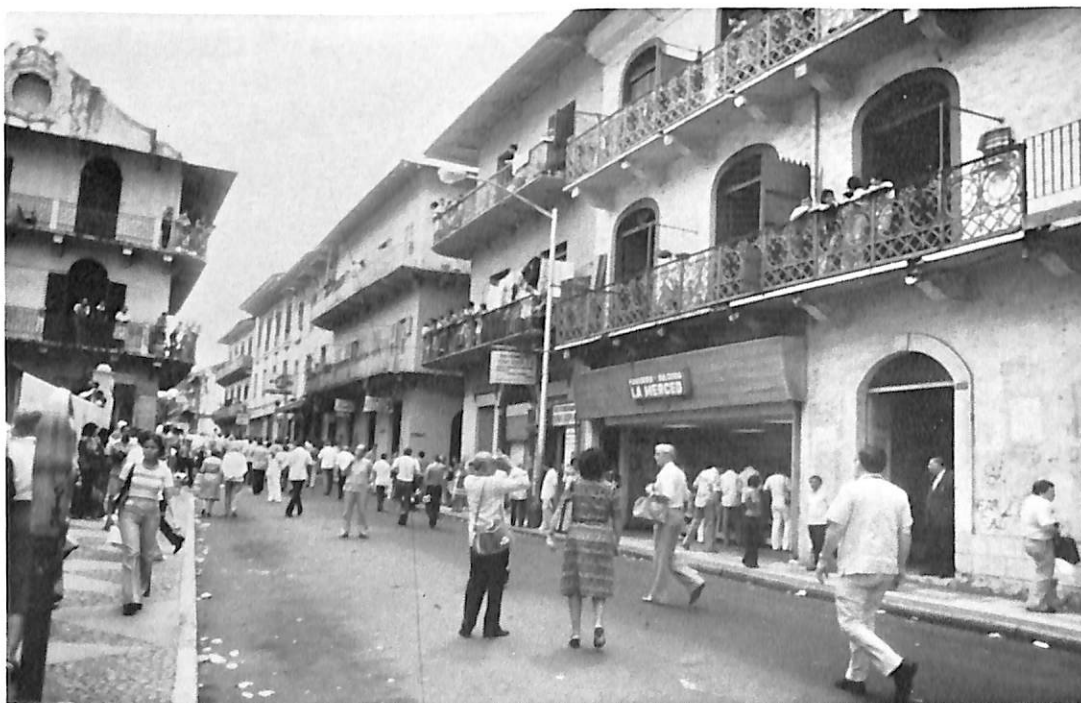
res la visite du Musée de l'Homme avec ses trésors artistiques de l'art pré-colombien ; bijoux en or, statues de pierre, modèles d'habitations anciennes.

Puis la ville ancienne, avec sa cathédrale (en cours de restauration), le musée d'art religieux colonial (chapelle de Santo Domingo) qui se trouve dans un ancien couvent classé monument historique et qui contient d'admirables tableaux et objets d'art. Un mot, en passant, pour les restes d'un ancien couvent qui fut l'un des éléments décisifs du choix de Panama pour la construction du canal : le fait que des piliers étaient restés intacts pendant une très longue période était la preuve qu'il n'y avait pas eu, dans ce pays, de tremblement de terre depuis très longtemps.

*
**

Ceux qui purent se rendre à COLON, à une heure, en voiture, de Panama, purent faire connaissance avec une petite ville consacrée aux affaires et, à ce titre, mondialement connue.

Le trajet n'est pas un des moindres charmes de cette petite escapade, car la route traverse une



Panama,
visite de la vieille ville



Hôtel El Panama,
la piscine

région à la végétation luxuriante, bordée de champs verdoyants, où paissent des troupeaux de paisibles bovins et franchit un fleuve qui fournit l'eau du canal.

Le folklore local est très riche : robes multicolores des danseuses, chemises brodées des danseurs, pièces de tissu (molas) richement décorées par les indiens "Cunas" de San Blas, colliers, bracelets, pendentifs aux motifs précolombiens, statuettes aux visages expressifs, Panama c'est aussi tout

cela, comme les nombreux autobus locaux où la musique fait régner une joyeuse ambiance.

Ne terminons pas sans rendre un hommage mérité aux organisateurs qui surent faire face, avec compétence, aux innombrables et difficiles problèmes que soulève la préparation d'une Assemblée Générale.

Les charmantes hôtesse multilingues et le personnel technique, qui se dévouèrent sans compter

avec une inlassable patience, contribuèrent également beaucoup à mieux faire comprendre leur pays.

Et ce fut le départ, pour beaucoup par l'aérodrome flambant neuf de Tocumen (qui voit passer chaque année plus d'un million de visiteurs) avec encore, dans les oreilles, des noms chantants comme : "Bellavista", "Portobello", "Bocas del Toro" et le souvenir de l'inaltérable gentillesse de ce peuple qui vit au rythme de sa musique entraînant.



LISTE DES PAYS OU TERRITOIRES ET DES OBSERVATEURS AYANT PARTICIPÉ AUX DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ALGERIE, ALLEMAGNE FÉDÉRALE, ANTILLES NÉERLANDAISES, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BENIN, BIRMANIE, BOLIVIE, BRÉSIL, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, COREE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, DANEMARK, REP. DOMINICAINE, EGYPTE, EL SALVADOR, EMPIRE CENTRAFRICAINE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GRECE, GUATEMALA, GUYANA, HAÏTI, HAUTE-VOLTA, HONDURAS, INDE, INDONESIE, IRAK, IRAN, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, KOWEÏT, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LUXEMBOURG, MALAWI, MALI, MAROC, ÎLE MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, NEPAL, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE ZÉLANDE, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE, PARAGUAY, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES,

PORTUGAL, QATAR, ROUMANIE, ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SENEGAL, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAM, SWAZILAND, SYRIE, TANZANIE, TCHAD, THAÏLANDE, TRINIDAD Y TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UNION DES ÉMIRATS ARABES, URUGUAY, VENEZUELA, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE, ZAMBIE.

Observateurs :

CUBA
ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
ORGANISATION ARABE DE DÉFENSE SOCIALE
INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE

Sommaire

page 279 :	Séance solennelle d'ouverture
283 :	Rapport d'activité
285 :	Questions financières
286 :	Trafic illicite international des drogues en 1977
290 :	Le faux monnayage international en 1977
291 :	Prévention des actes illicites contre l'aviation civile
293 :	Prévention du crime :
	- participation de la police à l'action préventive de certains organismes
	- compte rendu du colloque sur la prévention du crime
296 :	Projet de convention internationale pour la répression du trafic international des biens obtenus de façon illicite
296 :	Les réseaux internationaux du vol
297 :	Pouvoirs et obligations de la police en matière d'interrogatoire des suspects et d'audition des témoins
297 :	Rôle et situation de la femme dans les services de police
298 :	Protection de la nature
299 :	L'informatique
299 :	Radiocommunications : défense des fréquences du réseau Interpol
300 :	Projet d'agrandissement du siège
301 :	Les réunions continentales
305 :	Réunion des Chefs des Bureaux Centraux Nationaux
307 :	Programme de travail 1978-1979
309 :	Nomination du nouveau Secrétaire Général
312 :	Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée
313 :	Autour de la Conférence